

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 234**12 février 2002****SOMMAIRE**

Ascani, S.à r.l., Steinsel	11195	Le Cellier Bourguignon, S.à r.l., Pétange	11204
Ascani, S.à r.l., Steinsel	11196	Leaf Tobacco Associates International S.A., Luxembourg-Kirchberg	11207
(J.-R.) Boulle Corporation, S.à r.l., Luxembourg	11202	Lensa S.A., Luxembourg	11205
(J.-R.) Boulle Corporation, S.à r.l., Luxembourg	11202	Lettrages et Auto Design Grillo, S.à r.l., Luxembourg	11207
(Le) Corail S.A., Luxembourg	11204	Leventis Holding S.A., Luxembourg	11206
(Le) Corail S.A., Luxembourg	11204	Leventis Holding S.A., Luxembourg	11206
(L') Escapade, S.à r.l., Dudelange	11205	Librairie-Papeterie Kuttan, S.à r.l., Luxembourg	11207
Euro Courtage, S.à r.l., Luxembourg	11196	Lift II - Lift, G.m.b.H. & Co. K.G., Bascharage	11208
Global Switch, S.à r.l., Luxembourg	11187	Lift, S.à r.l., Bascharage	11204
Global Switch, S.à r.l., Luxembourg	11194	Ligapa S.A., Luxembourg	11208
Heros Investments S.A., Luxembourg	11198	Loran Télécommunications S.A., Luxembourg	11207
Hilman Investment S.A., Luxembourg	11197	Lustr'A9, S.à r.l., Bertrange	11208
Horus Trading, S.à r.l.	11205	Lustr'A9, S.à r.l., Bertrange	11208
Horus Trading, S.à r.l.	11206	Lux-Jardins, S.à r.l., Schiffange	11209
Horus Trading, S.à r.l.	11206	Luxcompta, S.à r.l., Mamer	11207
Horus Trading, S.à r.l., Luxembourg	11205	M + R Plan, S.à r.l., Oberanven	11217
I.P.M.C., International Professional Management Consultant S.A., Luxembourg	11200	M + R Plan, S.à r.l., Oberanven	11218
I.P.M.C., International Professional Management Consultant S.A., Luxembourg	11200	Mafit, S.à r.l., Luxembourg	11209
I.P.M.C., International Professional Management Consultant S.A., Luxembourg	11200	Manil S.A., Luxembourg	11209
Icon Luxembourg S.A., Luxembourg	11198	Mariscos Invest S.A. Holding, Luxembourg	11210
Industrial Resources Investments S.A., Luxembourg	11199	Mariscos Invest S.A. Holding, Luxembourg	11210
Industrie 2000 S.A. Holding, Luxembourg	11199	MB Maintenance, S.à r.l., Mersch	11213
Industrie 2000 S.A. Holding, Luxembourg	11199	Mebro Corporation S.A., Luxembourg	11215
International Meat Products, S.à r.l., Eischen	11200	Mediateam S.A., Esch-sur-Alzette	11211
Intervisual S.A., Luxembourg	11200	Megagestion S.A., Luxembourg	11213
Ismabat S.A., Luxembourg	11199	Metameco S.A., Luxembourg	11215
Iso-Green, S.à r.l., Dudelange	11201	MFS Funds, Sicav, Luxembourg	11216
J.-J. Partners S.A., Luxembourg	11187	MIL Sub II, S.à r.l., Luxembourg	11216
J.-J. Partners S.A., Luxembourg	11187	MIL Sub II, S.à r.l., Luxembourg	11216
Jouets Jactal, S.à r.l., Foetz	11202	MIL Sub II, S.à r.l., Luxembourg	11216
Kinmore S.A., Luxembourg	11201	Monte Carlo, S.à r.l., Mamer	11217
Kirchberg Büro S.A., Luxembourg	11198	Moon International Luxembourg S.A., Luxembourg	11219
Konsbruck's British House S.A., Luxembourg	11203	Moon International Luxembourg S.A., Luxembourg	11219
Lambig Holding S.A., Luxembourg	11203	Morheng, Peinture-Décoration-Restoration, S.à r.l., Luxembourg	11215
Lavandier-Productions, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	11203	(La) Mutuelle du Mans Assurances Vie, France	11196

Naxos Finance S.A., Luxembourg	11216	Quadragon Holding S.A., Luxembourg	11226
Newvent S.A., Luxembourg	11218	Quadragon Holding S.A., Luxembourg	11226
Nijar Holding S.A., Luxembourg	11219	R.C.L. International S.A., Luxembourg	11228
Nina, S.à r.l., Luxembourg	11220	R.S.M. S.A., Luxembourg	11231
O. Finances S.A., Luxembourg	11221	Rayfloor S.A., Luxembourg	11209
Optique Schaefer Lucien, S.à r.l., Mersch	11221	Redelux, S.à r.l., Luxembourg	11227
Parquet Lux S.A., Clemency	11220	Restaurant Chinois Szechwan Garden, S.à r.l., Hagen	11228
(La) Parqueterie, S.à r.l., Steinfort	11203	Risch Charles & Paul, S.à r.l., Luxembourg	11230
Participations et Finances - Partfin S.A., Luxem- bourg	11219	Rosenberg Management S.A., Luxembourg	11222
Perform & Services S.A., Roeser	11222	Rosenberg Management S.A., Luxembourg	11222
Pescara 1 S.A., Luxembourg	11202	S.A.J.L.M., Jeux Locations Matériaux, Liège	11231
Pescara 2 S.A., Luxembourg	11218	Salon de Coiffure Angelsberg, S.à r.l., Greven- macher	11227
Pescara 3 S.A., Luxembourg	11222	Sataf S.A., Luxembourg	11230
Phoenix Acquisition Company S.A., Luxembourg. Phoenix Acquisition Company S.A., Luxembourg.	11225	Sicolux, S.à r.l., Hellange	11232
Polymark Trading (Luxembourg), S.à r.l., Luxem- bourg	11223	Silift G.m.b.H., Bascharage	11230
Proges S.C.I., Luxembourg	11223	Skyline Investments S.A., Luxembourg	11224
Proges S.C.I., Luxembourg	11224	Undercarriage Participation S.A., Luxembourg	11186
Promidée S.A., Luxembourg	11225	Undercarriage Participation S.A., Luxembourg	11186
Promocom, S.à r.l., Contern	11226	United Consulting S.A., Luxembourg	11195
Publmail S.A., Luxembourg	11226	Visopa S.A., Luxembourg	11197
		Visopa S.A., Luxembourg	11197

UNDERCARRIAGE PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 71.486.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 21 septembre 2001 a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'assemblée prend acte de la démission du Commissaire aux comptes en la personne de Monsieur Christophe Dermine et nomme en son remplacement la société CeDerLux-SERVICES, S.à r.l. avec siège social au 4, rue Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg à partir de l'exercice 2001. Décharge pleine et entière a été accordée au commissaire sortant.

2. L'assemblée décide de nommer deux administrateurs supplémentaires, Madame Andrea Dany et Madame Nicole Thommes, domiciliées professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg portant ainsi le nombre des administrateurs à cinq.

Les mandats prendront à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social de l'an 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2001, vol. 558, fol. 27, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62596/693/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

UNDERCARRIAGE PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 71.486.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 2 octobre 2001, vol. 558, fol. 41, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Bénéfice de l'exercice 1999	662.816,29 USD
- ./.. Affectation à la réserve légale	- 3.296,00 USD
- Report à nouveau	659.520,29 USD

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(62597/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

J.-J. PARTNERS S.A., Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: L-1734 Luxemburg, 4, rue Carlo Hemmer.
H. R. Luxemburg B 49.060.

*Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter,
abgehalten in Luxemburg, am 6. September 2001*

Die ausserordentliche Generalversammlung beschliesst, die bestehenden Aktien der Gesellschaft in nennwertlose Aktien umzuwandeln und jede Verweisung auf den Nennwert der bestehenden Gesellschaftsanteile zu streichen.

Die ausserordentliche Generalversammlung beschliesst, zwecks Anpassung der Satzung an den hier vorgenommenen Beschluss, das Gesellschaftskapital von elf Millionen Luxemburger Franken (LUF 11.000.000,-) auf Euro, gemäss dem offiziellen Wechselkurs von 40,3399 Luxemburger Franken=1,- Euro, umzustellen. Das Gesellschaftskapital wird auf zweihundertzweiundsiebzigttausendsechshundertzweiundachtzig Komma achtundachtzig Euro (272.682,88 EUR) festgesetzt.

Die ausserordentliche Generalversammlung beschliesst, Artikel 5 der Gesellschaftssatzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«Das gezeichnete Kapital ist auf zweihundertzweiundsiebzigttausendsechshundertzweiundachtzig Komma achtundachtzig (272.682,88 EUR) festgesetzt aufgeteilt in elftausend (11.000) nennwertlose Aktien.»

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für J.-J. PARTNERS S.A.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2001, vol. 558, fol. 25, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62134/267/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2001.

J.-J. PARTNERS S.A., Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: L-1734 Luxemburg, 4, rue Carlo Hemmer.
H. R. Luxemburg B 49.060.

Gesellschaftssatzung eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht von und zu Luxemburg.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für J.-J. PARTNERS S.A.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2001, vol. 558, fol. 25, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62133/267/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2001.

GLOBAL SWITCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 75.223.

In the year two thousand one, on the nineteenth day of July.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg), who will remain depository of the original of the present deed.

1) CHELSFIELD TrizecHahn, S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, here represented by Mr Grégoire Arnaud, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on July 18, 2001.

2) UNICORN ASSETS LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of Isle of Man, having its registered office at Unicorn Chambers Victoria Street, Douglas, Isle of Man IM1 2LD, here represented by Mr Grégoire Arnaud, prenamed, by virtue of a proxy, given in Douglas (Isle of Man), on July 18, 2001.

3) FASSETT LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of Gibraltar, having its registered office at Suite E, Regal House, Queensway, Gibraltar, here represented by Mr Grégoire Arnaud, prenamed, by virtue of a proxy, given in Douglas (Isle of Man), on July 18, 2001.

4) ZAMAAN LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of Gibraltar, having its registered office at Suite E, Regal House, Queensway, Gibraltar, here represented by Mr Grégoire Arnaud, prenamed, by virtue of a proxy, given in Douglas (Isle of Man), on July 18, 2001.

The said proxies, initialled ne varietur by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the sole members of GLOBAL SWITCH, S.à r.l., (the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg (R. C. S. Luxembourg B 75.223), incorporated pursuant to a deed on the 30th of March 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on the 27th day of July 2000, N° 538.

The articles of incorporation have been modified for the last time pursuant to a deed, on the 28th day of June 2001, not yet published in the Mémorial C.

The appearing parties representing the whole corporate capital, the general meeting of members is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda:

1. Amendment of article 24 of the articles of incorporation of the Company clarifying the amendment made on June 28, 2001; the purpose of this amendment being that the price of repurchase of the 2,637 shares of Class D, as set out in article 24, shall not exceed the amount paid up by FASSETT LIMITED with respect to such shares.

2. Increase of the share capital of the Company from EUR 1,201,650.- (one million two hundred and one thousand six hundred fifty euros) up to EUR 1,268,400.- (one million two hundred and sixty-eight thousand four hundred euros) by the issue of 33 (thirty-three) shares of Class C of a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each and of 2,637 (two thousand six hundred and thirty-seven) shares of Class D of a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each, all of them to be subscribed by RISANAMENTO NAPOLI S.p.A., a company incorporated and existing under Italian laws, having its registered office at 5 Piazza Diaz, 20123 Milan, Italy, for the total price of EUR 29,122,255.23 (twenty-nine million one hundred and twenty-two thousand two hundred and fifty-five euros and twenty-three cents) to consist of EUR 825.- (eight hundred twenty-five euros) for the capital and EUR 2,751,430.23 (two million seven hundred and fifty-one thousand four hundred and thirty euros and twenty-three cents) for the issue premium as regards the Class C shares to be issued and of EUR 65,925.- (sixty-five thousand nine hundred and twenty-five euros) for the capital and EUR 26,304,075.- (twenty-six million three hundred and four thousand seventy-five euros) for the issue premium as regards the Class D shares to be issued.

3. Subsequent amendment of the first sentence of article 5 of the articles of incorporation of the Company.

4. Amendment of the third sentence of article 8 of the articles of incorporation of the Company.

5. Amendment of article 13 of the articles of incorporation of the Company.

6. Amendment of article 14 of the articles of incorporation of the Company.

7. Amendment of article 20 of the articles of incorporation of the Company.

8. Authorization and approval by RISANAMENTO NAPOLI S.p.A. of the repurchase by the Company on or before July 20, 2001 of 33 (thirty-three) shares of Class C from UNICORN ASSETS LIMITED and of 2,637 (two thousand six hundred and thirty-seven) shares of Class D from FASSETT LIMITED in accordance with article 24 of the articles of incorporation for a price corresponding to USD 25,000,000.- (twenty-five million United States Dollars) or the amount of euros which is equivalent to that amount of United States Dollars based on the spot rate of exchange quoted by THE ROYAL BANK OF SCOTLAND PLC at 11.00 a.m. on the day of repurchase.

9. Revocation of Mr Mervyn Howard and Mr Neil Bryden as managers of the Company.

10. Granting of full discharge to Mr Mervyn Howard, Mr Richard Steets and Mr Neil Bryden for their mandates as managers of the Company.

11. Confirmation of the appointment of Mr Christopher MacKenzie, executive, residing at 181 Bay Street, Suite 3900, Toronto, Ontario, M5J 2T3 Canada, as A Manager and appointment of Mr Greg Wilkins, executive, residing at 181 Bay Street, Suite 3900, Toronto, Ontario, M5J 2T3 Canada, as A Manager and Mr Luigi Zunino, executive, residing at 5 Piazza Diaz, 20123 Milan, Italy as C Manager for an indefinite period.

12. Redesignation of the managers of the Company as follows:

- Mr Elliott Bernerd: A Manager
- Mr Nigel Hugill: A Manager
- Mr Christopher MacKenzie: A Manager
- Mr Peter Munk: A Manager
- Mr Barrie J. Webb: A Manager
- Mr Greg Wilkins: A Manager
- Mr Simon Nicholas Hope Cooper: C Manager
- Mr Andrew Joseph Ruhan: C Manager
- Mr Luigi Zunino: C Manager

Then the general meeting of members, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to amend article 24 of the articles of incorporation in order to clarify the amendment made on June 28, 2001; the purpose of this amendment being that the price of repurchase of the 2,637 shares of Class D, as set out in article 24, shall not exceed the amount paid up by FASSETT LIMITED with respect to such shares. Accordingly, article 24 is amended as follows:

«**Art. 24.** Upon approval by all the members of the Company, the Company is authorized until July 20, 2001 to repurchase 33 (thirty-three) shares of Class C from UNICORN ASSETS LIMITED. Upon approval by all the members of the Company, the Company is further authorized until July 20, 2001 to repurchase 2,637 (two thousand six hundred and thirty-seven) shares of Class D from FASSETT LIMITED for a price which shall not exceed the amount paid up by FASSETT LIMITED with respect to such shares (such amount including any issue premium paid for such shares). The shares so repurchased from UNICORN ASSETS LIMITED and from FASSETT LIMITED are hereinafter collectively referred to as «Treasury Stock». The Company shall hold this Treasury Stock for an indefinite period of time and may transfer such shares in accordance with article 8 of these articles of incorporation. As long as the Treasury Stock is held by the Company, the Company shall not be entitled to receive dividends or to vote in relation to those shares.»

Second resolution

The general meeting decides to increase the share capital of the Company from EUR 1,201,650.- (one million two hundred and one thousand six hundred fifty euros) up to EUR 1,268,400.- (one million two hundred and sixty-eight thousand four hundred euros) by the issue of 33 (thirty-three) shares of Class C of a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each and of 2,637 (two thousand six hundred and thirty-seven) shares of Class D of a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each.

All of the new shares have been subscribed by RISANAMENTO NAPOLI S.p.A., prequalified, as follows:

- the 33 (thirty-three) shares of Class C have been subscribed for the price of EUR 2,752,255.23 (two million seven hundred and fifty-two thousand two hundred and fifty-five euros and twenty-three cents) to consist of EUR 825.- (eight hundred twenty-five euros) for the capital and EUR 2,751,430.23 (two million seven hundred and fifty-one thousand four hundred and thirty euros and twenty-three cents) for the issue premium;

- the 2,637 (two thousand six hundred and thirty-seven) shares of Class D have been subscribed for the price of EUR 26,370,000.- (twenty-six million three hundred and seventy thousand euros) to consist of EUR 65,925.- (sixty-five thousand nine hundred and twenty-five euros) for the capital and EUR 26,304,075.- (twenty-six million three hundred and four thousand seventy-five euro) for the issue premium.

The shares subscribed by RISANAMENTO NAPOLI S.p.A., prequalified, have been paid up in cash.

The proof of the total contribution of EUR 29,122,255.23 (twenty-nine million one hundred and twenty-two thousand two hundred and fifty-five euros and twenty-three cents) has been produced to the undersigned notary.

Then, the general meeting of members together with the new member RISANAMENTO NAPOLI S.p.A., prequalified, here represented by Mr Grégoire Arnaud, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Milan on July 19, 2001, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

Third resolution

As a consequence of the increase of capital, the first sentence of the article 5 of the articles of incorporation is amended and now reads as follows:

«**Art. 5.** The Company's capital is fixed at EUR 1,268,400.- (one million two hundred sixty-eight thousand and four hundred euros) represented by 400 (four hundred) shares of Class A, 31,644 (thirty-one thousand six hundred forty-four) shares of Class B, 233 (two hundred thirty-three) shares of Class C, 18,459 (eighteen thousand four hundred fifty-nine) shares of Class D, each share having a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each.»

Fourth resolution

The general meeting decides to amend the third sentence of article 8 of the articles of incorporation of the Company which shall read as follows:

«**Art. 8.** In addition to the above-mentioned prior approval, the Company will only recognize a transferee of shares in the Company as the owner of such shares and such transferee may only exercise the rights attached to such shares, if, insofar as may be required by any shareholders' agreement between the members, as such agreement may from time to time be amended or replaced (the «Shareholders' Agreement»), such transfer is in compliance with and if the transferee has expressly agreed to be bound by the Shareholders' Agreement.»

Fifth resolution

The general meeting decides to amend article 13 of the articles of incorporation of the Company which shall read as follows:

«**Art. 13.** The Company shall be managed by a board of managers composed of nine members at least who need not be members of the Company. Six managers will be elected from a list of candidates proposed by the Class A member(s) («A Manager») which are registered as the holder(s) of a majority of Class A shares, two managers will be elected from a list of candidates proposed by the Class C member(s) («C Manager») which are registered as the holder(s) of a majority of Class C shares or, where no one is registered as the holder of majority of Class C shares, the person registered as the holder of the greatest number of Class C shares (the «Majority C Member(s)»), and one manager will be elected from a list of candidates proposed by the Class C members («C Manager») other than the Majority C Member(s) who hold not less than five per cent of the Class C shares.

The list of candidates proposed by each class of members shall be determined by a simple majority vote of the relevant members entitled to propose candidates for election as set out above. The list of candidates proposed by each such members shall contain at least two candidates for every vacancy. Such list shall be remitted to the president of the general meeting of members at the opening of the general meeting. The managers shall be elected by the general meeting of members which shall determine their remuneration and term of office.

The managers are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any manager may be removed with or without cause by the general meeting of members.

In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, retirement or otherwise, the remaining managers may fill the vacancy on a temporary basis. Such appointment by the remaining managers may only be effected from a list of candidates proposed by the members which have appointed the manager whose office has become vacant. There have to be at least two candidates for each vacancy. The general meeting of members shall proceed with the final election at its next following meeting.»

Sixth resolution

The general meeting decides to amend article 14 of the articles of incorporation of the Company which shall read as follows:

«**Art. 14.** The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon notice given by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting. Notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers 14 clear days at least in advance of the date foreseen for the meeting, except as such other period may be agreed from time to time and in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice shall be given in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail, another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least two A Managers and one C Manager is present or represented at a meeting of the board of managers, provided that if within half an hour from the time appointed for the meeting a quorum is not present, the meeting shall stand adjourned to the same day in the next week at the same time and place. If at the adjourned meeting a quorum is not present within half an hour from the time appointed for the meeting, the quorum shall be any two managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting. At any meeting of the board, each manager is entitled to be accompanied by an interpreter. Each manager is further entitled to have an observer attend any board meeting not attended by the manager. Any such observer shall have no right to vote at any such board meeting. The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.»

Seventh resolution

The general meeting decides to amend article 20 of the articles of incorporation of the Company which shall read as follows:

«**Art. 20.** The Company will be bound by the joint signatures of either one A Manager and one C Manager or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.»

Eighth resolution

RISANAMENTO NAPOLI S.p.A. authorizes and approves the repurchase by the Company on or before July 20, 2001 of 33 (thirty-three) shares of Class C from UNICORN ASSETS LIMITED and of 2,637 (two thousand six hundred and thirty-seven) shares of Class D from FASSETT LIMITED in accordance with article 24 of the articles of incorporation for a price corresponding to USD 25,000,000.- (twenty-five million United States Dollars) or the amount of euros which is equivalent to that amount of United States Dollars based on the spot rate of exchange quoted by THE ROYAL BANK OF SCOTLAND PLC at 11.00 a.m. on the day of repurchase.

Ninth resolution

The general meeting decides to revoke Mr Mervyn Howard and Mr Neil Bryden as managers of the Company.

Tenth resolution

The general meeting decides to grant full discharge to Mr Mervyn Howard, Mr Richard Steets and Mr Neil Bryden as managers of the Company for their mandates as managers of the Company.

Eleventh resolution

Pursuant to article 13 of the articles of incorporation of the Company, the general meeting decides to confirm the appointment of Mr Christopher MacKenzie, executive, residing at 181 Bay Street, Suite 3900, Toronto, Ontario, M5J 2T3 Canada, as A Manager for an indefinite period.

The general meeting decides furthermore to appoint Mr Greg Wilkins, executive, residing at 181 Bay Street, Suite 3900, Toronto, Ontario, M5J 2T3 Canada, as A Manager and Mr Luigi Zunino, executive, residing at 5 Piazza Diaz, 20123 Milan, Italy, as C Manager for an indefinite period.

Twelfth resolution

The general meeting decides to redesignate the managers of the Company as follows:

- Mr Elliott Bernerd: A Manager
- Mr Nigel Hugill: A Manager
- Mr Christopher MacKenzie: A Manager
- Mr Peter Munk: A Manager
- Mr Barrie J. Webb: A Manager
- Mr Greg Wilkins: A Manager
- Mr Simon Nicholas Hope Cooper: C Manager

- Mr Andrew Joseph Ruhan: C Manager
- Mr Luigi Zunino: C Manager

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to twelve million and thirty thousand Luxembourg francs.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille un, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire de l'original de la présente minute.

Ont comparu:

1) CHELSFIELD TrizechHahn, S.à r.l., une société constituée et régie selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Grégoire Arnaud, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 18 juillet 2001.

2) UNICORN ASSETS LIMITED, une société constituée et régie selon les lois de l'Ile de Man, ayant son siège social à Unicorn Chambers Victoria Street, Douglas, Ile de Man IM1 2LD, ici représentée par Monsieur Grégoire Arnaud, pré-nommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Douglas (Ile de Man), le 18 juillet 2001.

3) FASSETT LIMITED, une société constituée et régie selon les lois du Gibraltar, ayant son siège social à Suite E, Regal House, Queensway, Gibraltar, ici représentée par Monsieur Grégoire Arnaud, pré-nommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Douglas (Ile de Man), le 18 juillet 2001.

4) ZAMAAN LIMITED, une société constituée et régie selon les lois du Gibraltar, ayant son siège social à Suite E, Regal House, Queensway, Gibraltar, ici représentée par Monsieur Grégoire Arnaud, pré-nommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Douglas (Ile de Man), le 18 juillet 2001.

Les procurations signées ne varientur par tous le comparant et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée GLOBAL SWITCH, S.à r.l. («la Société»), ayant son siège social au 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, (R. C. S. Luxembourg B 75.223), constituée suivant acte du 30 mars 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 27 juillet 2000, n° 538. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du 28 juin 2001, non encore publié au Mémorial C.

Les comparants représentant l'intégralité du capital social, l'assemblée générale des associés est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 24 des Statuts de la Société clarifiant la modification effectuée le 28 juin 2001. Cette modification a pour objet que le prix de rachat des 2.637 parts sociales de Classe D, comme prévu à l'article 24, n'excède pas le montant libéré par FASSETT LIMITED pour ces parts sociales.

2. Augmentation du capital social afin de le porter de 1.201.650,- EUR (un million deux cent un mille six cent cinquante euros) à 1.268.400,- EUR (un million deux cent soixante-huit mille quatre cent euros) par l'émission de 33 (trente-trois) parts sociales de Classe C d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune et de 2.637 (deux mille six cent trente-sept) parts sociales de Classe D d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune devant être souscrites par la Société RISANAMENTO NAPOLI S.p.a., une société constituée et régie selon les lois italiennes, ayant son siège social à 5 Piazza Diaz, 20123 Milan, Italie, au prix total de 29.122.255,23 EUR (vingt-neuf millions cent vingt-deux mille deux cent cinquante-cinq euros et vingt-trois cents) consistant en 825,- EUR (huit cent vingt-cinq euros) pour le capital et en 2.751.430,23 EUR (deux millions sept cent cinquante et un mille quatre cent trente euros et vingt-trois cents) à titre de prime d'émission pour les parts sociales de Classe C devant être émises et consistant en 65.925,- EUR (soixante-cinq mille neuf cent vingt-cinq euros) pour le capital et en 26.304.075,- EUR (vingt-six millions trois cent quatre mille soixante-quinze euros) à titre de prime d'émission pour les parts sociales de Classe D devant être émises.

3. Modification subséquente de la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société.

4. Modification de la troisième phrase de l'article 8 des statuts de la Société.

5. Modification de l'article 13 des statuts de la Société.

6. Modification de l'article 14 des statuts de la Société.

7. Modification de l'article 20 des statuts de la Société.

8. Autorisation et approbation par la Société RISANAMENTO NAPOLI S.p.A. du rachat par la Société, avant ou le jour même du 20 juillet 2001, de 33 (trente-trois) parts sociales de Classe C de UNICORN ASSETS LIMITED et de 2.637 (deux mille six cent trente-sept) parts sociales de Classe D de FASSETT LIMITED conformément à l'article 24 des statuts de la Société pour le prix de 25.000.000,- USD (vingt-cinq millions de dollars des Etats-Unis) ou le montant en euros équivalent à ce montant en dollars des Etats-Unis déterminé sur base du cours de change établi par la ROYAL BANK OF SCOTLAND PLC à 11.00 heures (onze heures) le jour même du rachat.

9. Révocation de Monsieur Mervyn Howard et de Monsieur Neil Bryden en tant que gérants de la Société.

10. Décision de donner entière décharge à Monsieur Mervyn Howard, Monsieur Richard Steets et Monsieur Neil Bryden pour leurs mandats en tant que gérants de la Société.

11. Confirmation de la nomination de Monsieur Christopher MacKenzie, cadre, demeurant au 181 Bay Street, Suite 3900, Toronto, Ontario, M5J 2T3 Canada, en tant que Gérant A, et nomination de Monsieur Greg Wilkins, cadre, demeurant au 181 Bay Street, Suite 3900, Toronto, Ontario, M5J 2T3 Canada, en tant que Gérant A et de Monsieur Luigi Zunino, cadre, demeurant au 5 Piazza Diaz, 20123 Milan, Italie en tant que Gérant C pour une durée illimitée.

12. Renomination des gérants comme suit:

- Monsieur Elliott Bernerd: Gérant A
- Monsieur Nigel Hugill: Gérant A
- Monsieur Christopher MacKenzie: Gérant A
- Monsieur Peter Munk: Gérant A
- Monsieur Barrie J. Webb: Gérant A
- Monsieur Greg Wilkins: Gérant A
- Monsieur Simon Nicholas Hope Cooper: Gérant C
- Monsieur Andrew Joseph Ruhan: Gérant C
- Monsieur Luigi Zunino: Gérant C

L'assemblée générale des associés, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 24 des Statuts de la Société afin de clarifier la modification effectuée le 28 juin 2001. Cette modification a pour objet que le prix de rachat des 2.637 parts sociales de Classe D, comme prévu à l'article 24, n'excède pas le montant libéré par FASSETT LIMITED pour ces parts sociales. En conséquence, l'article 24 est modifié comme suit:

«**Art. 24.** Sur approbation de l'ensemble des associés de la Société, la Société est autorisée à racheter, jusqu'au 20 juillet 2001, 33 (trente-trois) parts sociales de Classe C de UNICORN ASSETS LIMITED. Sur approbation de l'ensemble des associés de la Société, la Société est également autorisée à racheter, jusqu'au 20 juillet 2001, 2.637 (deux mille six cent trente-sept) parts sociales de Classe D de FASSETT LIMITED pour un prix ne devant pas excéder le montant payé par FASSETT LIMITED pour ces parts sociales (ce montant incluant toute prime d'émission payée pour ces parts sociales). Les parts sociales ainsi rachetées à UNICORN ASSETS LIMITED et à FASSETT LIMITED sont ci-après collectivement désignées les «Parts de Trésorerie». La Société doit détenir ces Parts de Trésorerie pendant une durée indéterminée et peut transférer ces parts sociales en conformité avec l'article 8 des présents statuts. Aussi longtemps que les Parts de Trésorerie sont détenues par la Société, la Société ne peut être autorisée à en percevoir les dividendes ou à en exercer les droit de vote. »

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social afin de le porter de 1.201.650,- EUR (un million deux cent un mille six cent cinquante euros) à 1.268.400,- EUR (un million deux cent soixante-huit mille quatre cent euros) par l'émission de 33 (trente-trois) parts sociales de Classe C d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune, et de 2.637 (deux mille six cent trente-sept) parts sociales de Classe D d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune.

Les nouvelles parts sociales ont été souscrites par la Société RISANAMENTO NAPOLI S.p.A. comme suit:

- les 33 (trente-trois) parts sociales de Classe C ont été souscrites pour le prix de 2.752.255,23 EUR (deux millions sept cent cinquante-deux mille deux cent cinquante-cinq euros et vingt-trois cents) consistant en 825,- EUR (huit cent vingt-cinq euros) pour le capital et 2.751.430,23 EUR (deux millions sept cent cinquante et un mille quatre cent trente euros et vingt-trois cents) à titre de prime d'émission;

- les 2.637 (deux mille six cent trente-sept) parts sociales de Classe D ont été souscrites pour le prix de 26.370.000,- EUR (vingt-six millions trois cent soixante-dix mille euros) consistant en 65.925,- EUR (soixante-cinq mille neuf cent vingt-cinq euros) pour le capital et en 26.304.075,- EUR (vingt-six millions trois cent quatre mille soixante-quinze euros) à titre de prime d'émission;

Les parts sociales souscrites par RISANAMENTO NAPOLI S.p.A. ont été libérées en espèces.

Les documents justificatifs de l'apport total de 29.122.255,23 EUR (vingt-neuf millions cent vingt-deux mille deux cent cinquante-cinq euros et vingt-trois cents) ont été présentés au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Ensuite l'assemblée générale des associés ensemble avec le nouvel associé, la Société RISANAMENTO NAPOLI S.p.A., prénommée, ici représentée par Monsieur Grégoire Arnaud, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Milan, le 19 juillet 2001, après délibération, a pris les résolutions suivantes:

Troisième résolution

Suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société est modifiée et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de 1.268.400,- EUR (un million deux cent soixante-huit mille quatre cents euros), représenté par 400 (quatre cents) parts sociales de Classe A, 31.644 (trente et un mille six cent quarante-quatre) parts sociales de Classe B, 233 (deux cent trente-trois) parts sociales de Classe C, 18.459 (dix-huit mille quatre cent cinquante-neuf) parts sociales de Classe D, chaque part sociale ayant une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la troisième phrase de l'article 8 des Statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 8.** Outre l'accord préalable ci-dessus mentionné, la Société ne reconnaîtra un cessionnaire de parts sociales dans la Société comme propriétaire de ces parts sociales et ce cessionnaire ne pourra exercer les droits attachés à ces parts sociales si, étant exigé par tout pacte d'associés entre les associés initiaux, tel que ce pacte pourra être modifié ou remplacé dans le temps («le Pacte d'Actionnaires»), cette cession est conforme à et si le cessionnaire a expressément accepté d'être engagé par le Pacte d'Actionnaires.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 13 des Statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 13.** La société sera administrée par un conseil de gérance composé de neuf membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être associés de la Société.

Six gérants seront élus sur une liste de candidats proposée par les associés de la Classe A («Gérant A») lesquels sont inscrits en tant que titulaires d'une majorité de parts sociales de Classe A, deux gérants seront élus sur une liste de candidats proposée par les associés de la Classe C («Gérant C») lesquels sont inscrits en tant que titulaires d'une majorité de parts sociales de Classe C, ou, si nul n'est inscrit en tant que titulaire d'une majorité de parts sociales de Classe C, la personne étant inscrite comme titulaire du plus grand nombre de parts sociales de Classe C (l' (les) «Associé(s) Majoritaire(s) C»), et un gérant sera élu sur une liste de candidats proposés par les associés de Classe C (Gérant C) autres que le(s) Associé(s) C Majoritaire(s) et ne détenant pas moins que cinq pour cents des parts sociales de la Classe C.»

La liste des candidats à proposer par chaque catégorie d'associés sera arrêtée à la majorité simple des associés ayant la qualité de proposer des candidats qui pourront être élus selon le schéma susmentionné. La liste des candidats qui sera proposée par ces associés sera composée d'au moins deux candidats pour chaque vacance.

Cette liste sera remise au président de l'Assemblée Générale à l'ouverture de cette dernière. Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés qui fixe leurs émoluments et la durée de leur mandat.

Les gérants seront élus à la majorité des votes des associés présents ou représentés.

Tout gérant pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des associés.

En cas de vacance d'une ou de plusieurs places de gérant(s) par suite de décès, démission ou autrement, les gérants restants ont le droit de nommer provisoirement un gérant. Cette nomination ne pourra avoir lieu que parmi une liste de candidats proposée par les associés de la catégorie qui ont nommé le gérant dont la place est à pourvoir. Il doit y avoir au moins deux candidats pour chaque vacance. L'assemblée Générale des associés, lors de la première réunion suivante, procédera à l'élection définitive.»

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 14 des Statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

«**Art. 14.** Le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins 14 jours avant la date prévue pour la réunion, sauf si un autre délai est ultérieurement convenu et s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Cette convocation devra être donnée par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins deux Gérants A et un Gérant C sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance et si, dans l'heure et demi qui suit l'heure fixée pour cette réunion aucun quorum n'est présent, la réunion du conseil de gérance sera ajournée au même jour de la semaine prochaine à la même heure et dans le même lieu.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Chaque gérant peut d'être accompagné ou représenté par un interprète. Chaque interprète n'a pas le droit d'élection lors de telles réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communica-

tion similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.»

Septième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 20 des Statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:
«**Art. 20.** La société sera engagée par la signature collective d'un Gérant A et d'un Gérant C ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature sont délégués.»

Huitième résolution

La société RISANAMENTO NAPOLI S.p.A. autorise et approuve le rachat par la Société, avant ou le jour même du 20 juillet 2001, de 33 (trente-trois) parts sociales de Classe C de UNICORN ASSETS LIMITED et de 2.637 (deux mille six cent trente-sept) parts sociales de Classe D de FASSETT LIMITED conformément à l'article 24 des statuts de la Société pour le prix de 25.000.000,- USD (vingt-cinq millions de dollars des Etats-Unis) ou le montant en euros équivalent à ce montant en dollars des Etats-Unis déterminé sur base du cours de change établi par la ROYAL BANK OF SCOTLAND PLC à 11.00 heures (onze heures) le jour même du rachat.

Neuvième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer Monsieur Mervyn Howard et de Monsieur Neil Bryden en tant que gérants de la Société.

Dixième résolution

L'assemblée générale décide de donner entière décharge à Monsieur Mervyn Howard, Monsieur Richard Steets et Monsieur Neil Bryden pour leurs mandats en tant que gérants de la Société.

Onzième résolution

Conformément à l'article 13 des statuts de la Société, l'assemblée générale décide de confirmer la nomination de Monsieur Christopher MacKenzie, cadre, demeurant au 181 Bay Street, Suite 3900, Toronto, Ontario, M5J 2T3 Canada, en tant que Gérant A, pour une durée illimitée.

L'assemblée générale nomme Monsieur Greg Wilkins, cadre, demeurant au 181 Bay Street, Suite 3900, Toronto, Ontario, M5J 2T3 Canada en tant que Gérant A, et Monsieur Luigi Zunino, cadre, demeurant au 5 Piazza Diaz, 20123 Milan, Italie, en tant que Gérant C pour une durée illimitée.

Douzième résolution

L'assemblée générale décide de désigner gérants de la société les personnes suivantes:

- Monsieur Elliott Bernerd: Gérant A
- Monsieur Nigel Hugill: Gérant A
- Monsieur Christopher MacKenzie: Gérant A
- Monsieur Peter Munk: Gérant A
- Monsieur Barrie J. Webb: Gérant A
- Monsieur Greg Wilkins: Gérant A
- Monsieur Simon Nicholas Hope Cooper: Gérant C
- Monsieur Andrew Joseph Ruhan: Gérant C
- Monsieur Luigi Zunino: Gérant C

Frais et Dépenses

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est évalué à douze millions et trente mille francs luxembourgeois.

Dont acte passé à Senningerberg, le jour qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation données au comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé le présent acte avec le notaire soussigné.

Signé: G. Arnaud, P. Bettingen.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 juillet 2001, vol. 861, fol. 33, case 6. – Reçu 11.747.889 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 août 2001.

J.-J. Wagner.

(62443/239/457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

GLOBAL SWITCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 75.223.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 août 2001.

J.-J. Wagner.

(62444/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

UNITED CONSULTING, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 62.440.

Extrait de la réunion du conseil d'administration tenue au siège de la société le 3 septembre 2001

A l'unanimité, le conseil d'administration décide de:

- déléguer la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Jean-Michel Leclercq, administrateur de la société, conformément à l'article 7 des statuts de la société.

Monsieur Jean-Michel Leclercq portera le titre d'administrateur délégué de la société et pourra engager la société par sa seule signature pour toutes les affaires relevant de la gestion journalière.

UNITED CONSULTING
Société anonyme
Un mandataire
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2001, vol. 558, fol. 48, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62288/687/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2001.

**ASCANI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ROSATI-CASALE, S.à r.l.).**

Siège social: L-7307 Steinsel, 7, rue Basse.

L'an deux mille un, le trente août.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

Monsieur Gianfranco Ascani, employé privé, demeurant à L-7307 Steinsel, 7, rue Basse.

Lequel comparant déclare être seul associé et propriétaire des cinq cents parts sociales (500), de la société à responsabilité limitée unipersonnelle de droit luxembourgeois dénommée ROSATI-CASALE, S.à r.l., avec siège social à L-3378 Livange, 17, rue Joseph Lentz,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 février 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, page 17 658 de 1998,

et modifié en vertu d'un acte de cession de parts sociales sous seing privé, en date du 8 août 2001, dont une copie, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle forme un tout indivisible, pour être formalisée avec lui.

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant prédit, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la raison sociale de la société et de donner à l'article premier des statuts, la teneur suivante:

Art. 1. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de ASCANI, S.à.r.l..

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Livange à Steinsel et de donner à l'article deux, premier alinéa des statuts, la teneur suivante:

Art. 2. Le siège social est établi à Steinsel.

(le reste sans changement)

L'adresse du siège social est fixée à L-7307 Steinsel, 7, rue Basse.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de la présente assemblée générale s'élève approximativement à la somme de vingt-cinq mille francs (25.000,-) francs.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu de Nous notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte.

Signé: G. Ascani, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 septembre 2001, vol. 872, fol. 1, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour copie conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 octobre 2001

N. Muller.

(62346/224/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

**ASCANI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ROSATI-CASALE, S.à r.l.).**

Siège social: L-7307 Steinsel, 7, rue Basse.

R. C. Luxembourg B 63.275.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(62347/224/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

EURO COURTAGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 61.093.

L'associé majoritaire EUROPA BROKERS S.R.L. ayant adopté la dénomination «EUROPA BENEFITS S.R.L.», la rubrique «Capital social» a dorénavant la teneur suivante:

«Capital social: Le capital social est fixé à cent quarante-six millions de francs luxembourgeois (LUF 146.000.000,-), représenté par cent quarante-six mille (146.000) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement libérées.»

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

la société EUROPA BENEFITS S.R.L. avec siège à I-20122 Milan, Corso Monforte, 7, Italie, cent quarante-cinq mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales	145.999
M. André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, une part sociale	1
Total: cent quarante-six mille parts sociales	146.000

Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Pour avis sincère et conforme

Pour EURO COURTAGE, S.à r.l.,

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2001, vol. 557, fol. 41, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62421/528/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

LA MUTUELLE DU MANS ASSURANCES VIE, Société d'assurances mutuelle à cotisations fixes.

Siège social: France, 20, rue Saint-Bertrand.

Succursale: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

DISSOLUTION

Le Préposé du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg est requis de procéder à la radiation, en date du 30 novembre 2000, de l'inscription prise section B numéro 74.315 au nom de la société:

LA MUTUELLE DU MANS ASSURANCES VIE, Luxembourg,

succursale: 9, rue Goethe, L-1637 Luxembourg,

pour cause de fermeture de la succursale;

ainsi qu'il résulte d'un acte sous seing privé du conseil d'administration de LA MUTUELLE DU MANS ASSURANCES VIE (société mère) du vendredi 22 septembre 2000 à Paris;

certifié conforme par Maître Louis Derboulle, notaire associé au Mans (Sarthe), 25, place de l'Eperon, en date du 6 novembre 2000.

La réquisition est effectuée par Maître May mandaté à cet effet.

Pour réquisition

Pour LA MUTUELLE DU MANS ASSURANCES VIE

M^e A. May

Son avocat

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2000, vol. 546, fol. 30, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62476/999/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

VISOPA S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 51, rue des Glacis.

—
*Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue à Luxembourg le 25 septembre 2001*

L'Assemblée s'est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Patrick Harion.

L'Assemblée nomme Monsieur Giuseppe Tommasi, Scrutateur et désigne Madame Rose-Sylvie Biondi, Secrétaire.

Tous présents et acceptants.

Le président explique que, pour des raisons administratives, l'Assemblée n'a pas pu se tenir aux heures et dates prévues dans les statuts.

Le président constate qu'il résulte d'une liste de présence signée par les mandataires des Actionnaires que l'intégralité du capital social est présente ou représentée, de sorte que la présente Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son Ordre du jour, même en l'absence de convocations préalables, tous les actionnaires se reconnaissant dûment informés de l'Ordre du jour.

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et du Rapports du Commissaire aux Comptes.

2. Présentation et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2000.

3. Affectation du résultat de l'exercice.

4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

Monsieur le Président donne lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes et fournit des détails explicatifs au sujet du Bilan, du Compte de Profits et Pertes et des Annexes soumis à la présente Assemblée.

Ensuite et après avoir délibéré, l'Assemblée prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Approbation des Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.

Deuxième résolution

Approbation du Bilan, du Compte de Profits et Pertes et des Annexes au 31 décembre 2000 tels qu'ils ont été établis par le Conseil d'Administration.

Troisième résolution

Décision de reporter à nouveau la perte de l'exercice, qui s'élève à:

- Perte à reporter EUR 34.332

Quatrième résolution

Décharge de leur gestion est donnée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

Aucun autre sujet n'étant abordé et personne n'ayant d'objection, le Président lève la séance à 11.30 heures.

Le Secrétaire donne lecture du présent Procès-verbal.

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Signature / Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2001, vol. 558, fol. 47, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62295/000/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2001.

VISOPA S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 51, rue des Glacis.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à l'AGO du 25 septembre 2001, le 3 octobre 2001, vol. 558, fol. 47, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2001.

Signature.

(62296/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2001.

HILMAN INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 71.809.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 11 septembre 2001 a pris acte de la démission du commissaire aux comptes à partir de l'exercice 2001.

La société CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social au 4, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, a été nommée en son remplacement. Décharge pleine et entière a été accordée au commissaire sortant.

Son mandat prendra fin au plus tard à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social de l'an 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2001, vol. 558, fol. 27, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62451/693/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

HEROS INVESTMENTS, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 77.774.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2001, vol. 558, fol. 51, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2001.

HEROS INVESTMENTS, Société Anonyme

Le domiciliataire

Signatures

(62450/045/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

ICON LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 66.588.

La société à responsabilité limitée W.M.A. WORLD MANAGEMENT ASSISTANCE, S.à r.l., avec siège à L-4276 Esch-sur-Allzette, 14, rue Pasteur, a été nommée administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2003, en remplacement de Monsieur Albert Wildgen, démissionnaire.

Luxembourg, le 6 août 2001.

Pour avis sincère et conforme

Pour ICON LUXEMBOURG S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2001, vol. 557, fol. 41, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62457/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

KIRCHBERG BÜRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.

R. C. Luxembourg B 76.574.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société KIRCHBERG BÜRO S.A., établie et ayant son siège social au 2, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 76.574 et qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 7 août 2001 à 10.00 heures.

L'assemblée décide:

A-Transfert du siège social de l'adresse actuelle au 2, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, vers le 24, rue Léon Kauffman, L-1853 Luxembourg.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 7 août 2001.

Pour la société

R. Moris

Administrateur Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 83, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62474/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

INDUSTRIAL RESOURCES INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 68.643.

Comme suite au changement de sa situation familiale, Andrea Adam a pris le nom de son époux, à savoir Andrea Dany, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour inscription
Signature
Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2001, vol. 558, fol. 41, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62459/693/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

INDUSTRIE 2000 S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
R. C. Luxembourg B 33.734.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2001, vol. 558, fol. 44, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour compte de INDUSTRIE 2000 S.A. HOLDING
FIDUPLAN S.A.

(62461/752/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

INDUSTRIE 2000 S.A. HOLDING, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
H. R. Luxemburg B 33.734.

Auszug aus dem Bericht über die ordentliche Generalversammlung der Aktionäre über das Geschäftsjahr 2000, welche stattgefunden hat in Luxemburg am 22. Mai 2001

Die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung per 31. Dezember 2000 werden gutgeheissen.

Der Verlust über LUF 165.741,- für das Jahr 2000 wird auf neue Rechnung vorgetragen.

Die Versammlung beschliesst das Gesellschaftskapital von LUF in Euro umzuwechseln.

Die Versammlung beschliesst Artikel 5 der Satzungen wie folgt zu ändern: «Le capital social est fixé à soixante-quatorze mille trois cent soixante-dix euros (74.370,- EUR) représenté par trois cents (300) actions d'une valeur nominale de deux cent quarante-sept virgule quatre-vingt-dix euros (247,90 EUR) chacune.»

Für gleichlautenden Auszug
FIDUPLAN S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2001, vol. 558, fol. 44, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62460/752/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

ISMABAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 66.407.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 21 septembre 2001 a pris acte de la démission d'un administrateur, Monsieur Christophe Dermine et a nommé en son remplacement Monsieur Marc Koeune, domicilié professionnellement à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Il terminera le mandat de son prédécesseur auquel décharge pleine et entière est accordée.

Pour extrait conforme
Signature
Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2001, vol. 558, fol. 27, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62467/693/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

INTERNATIONAL MEAT PRODUCTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8480 Eischen, 32A, Cité Aischdall.
R. C. Luxembourg B 23.331.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2001, vol. 558, fol. 45, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2001.

Pour compte de INTERNATIONAL MEAT PRODUCTS, S.à r.l.

COMPTIS, S.à r.l.

Signature

(62462/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

INTERVISUAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1321 Luxembourg, 326, rue de Cessange.
R. C. Luxembourg B 48.268.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2001, vol. 558, fol. 44, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour compte de INTERVISUAL S.A.

FIDUPLAN S.A.

(62463/752/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

I.P.M.C., INTERNATIONAL PROFESSIONAL MANAGEMENT CONSULTANT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 60.588.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2001, vol. 558, fol. 55, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2001.

Signature

Un mandataire

(62465/010/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

I.P.M.C., INTERNATIONAL PROFESSIONAL MANAGEMENT CONSULTANT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 60.588.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2001, vol. 558, fol. 55, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(62466/010/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

I.P.M.C., INTERNATIONAL PROFESSIONAL MANAGEMENT CONSULTANT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 60.588.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social,

le 30 mai 2001 à 10.00 heures

Approbation des comptes au 31 décembre 2000 et décision de continuer les activités de la société malgré une perte cumulée supérieure au capital social.

L'Assemblée ratifie la cooptation de Madame Maria Farias, demeurant à Luxembourg, en sa qualité d'administrateur de la société.

L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000.

Reconduction des mandats de Monsieur Marc Ambroisien, Madame Maria Farias et Madame Elise Lethuillier en tant qu'administrateur et de HRT REVISION, S.à r.l., en tant que Commissaire aux Comptes pour une durée d'un an, leur mandat prenant fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2001, vol. 558, fol. 55, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62464/010/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

ISO-GREEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3412 Dudelange, 82, rue Grand-Duc Adolphe.

R. C. Luxembourg B 30.207.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2001, vol. 558, fol. 23, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXCOMPTA, S.à r.l.

Signature

(62468/679/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

KINMORE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 6, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 52.930.

DISSOLUTION

L'an deux mille un, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, soussigné.

A comparu:

La fondation GLENSHEE FOUNDATION, ayant son siège social au Liechtenstein,

ici représentée par Maître Esbelta De Freitas, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 5 septembre 2001,

laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

Que la société anonyme KINMORE S.A., établie et ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 6, rue Ste Zithe, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 52.930 a été constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch en date du 22 novembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations 1996 numéro 37 page 1745;

Que le capital social est fixé à 50.000,- dollars USD (cinquante mille United States dollars) représenté par 50 (cinquante) actions d'une valeur nominale de 1.000,- USD (mille United States dollars) chacune;

Que le comparant s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la société KINMORE S.A.;

Que par la présente le comparant prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat;

Que le comparant en sa qualité de liquidateur de la société KINMORE S.A. déclare que tout le passif de ladite société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné;

Que l'activité de la société KINMORE S.A. a cessé;

Que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute;

Que, partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée;

Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire de la société;

Qu'il y lieu de procéder à la destruction des actions émises;

Que les livres et documents de la société KINMORE S.A. sont conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Pour les publications et dépôts à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. De Freitas, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2001, vol. 131S, fol. 91, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 3 octobre 2001.

T. Metzler.

(62473/222/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

JOUETS JACTAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 22.502.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 21 décembre 2000, vol. 547, fol. 63, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(62469/624/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

J-R. BOULLE CORPORATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 71.585.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2001, vol. 558, fol. 34, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2001.

E. Van de Kelft

Administrateur

(62470/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

J-R. BOULLE CORPORATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 71.585.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2001, vol. 558, fol. 34, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2001.

E. Van de Kelft

Administrateur

(62471/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

PESCARA 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 77.385.

Extrait de la réunion du Conseil d'Administration du 3 octobre 2001

Le Conseil d'Administration prend connaissance de la démission de Mademoiselle Danielle Delnoije.

En vertu de l'article 51 de la loi sur les sociétés commerciales, est coopté comme nouvel administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire:

Monsieur Jean-Philippe Drescher, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire, sous réserve légal d'approbation de la nomination par la prochaine Assemblée Générale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 3 octobre 2001.

Pour extrait conforme

ARTHUR ANDERSEN, société civile

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2001, vol. 558, fol. 52, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62537/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

KONSBRUCK'S BRITISH HOUSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 11, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 25.377.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 septembre 2001, vol. 321, fol. 18, cases 4/1 et 4/2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2001.

M. Konsbruck

Administrateur

(62475/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

LA PARQUETERIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8410 Steinfort, 39, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 39.232.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2001, vol. 558, fol. 23, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXCOMPTA, S.à r.l.

Signature

(62477/679/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

LAMBIG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg 71.416.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2001, vol. 558, fol. 55, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2001.

Signature

Un mandataire

(62478/010/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

LAVANDIER-PRODUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 31, rue Zénon Bernard.
R. C. Luxembourg B 24.117.

*Procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire
des associés tenue à Esch-sur-Alzette le 28 septembre 2001*

Ordre du jour:

1) Conversion du capital social actuellement exprimé en LUF en EUR, de 1.500.000,- LUF à 37.184,03 EUR, à partir du 1^{er} janvier 2002.

2) Augmentation du capital social dans le cadre autorisé par la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital social en euros.

3) Adaptation de la mention de la valeur nominale des parts sociales et du capital social.

4) Adaptation de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à trente-sept mille cinq cents (37.500,-) EUR, représenté par mille cinq cents (1.500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) EUR chacune.

Décisions

Après en avoir délibéré, les associés à l'unanimité, décident de convertir le capital social actuellement exprimé en LUF en EUR, de 1.500.000,- LUF à 37.184,03 EUR, à partir du 1^{er} janvier 2002.

Décident d'augmenter le capital social de 315,97 EUR pour le porter de son montant actuel de 37.184,03 EUR à 37.500,- EUR par incorporation de réserves.

Décident d'adapter en conséquence la valeur nominale des parts sociales émises et la mention du capital social.

Décident d'adapter l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à trente-sept mille cinq cents (37.500,-) EUR, représenté par mille cinq cents (1.500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) EUR chacune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

P. Lavandier / D. Schroeder.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2001, vol. 558, fol. 54, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62479/514/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

LE CORAIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2342 Luxembourg, 27, rue Poincaré.
R. C. Luxembourg B 68.078.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2001, vol. 558, fol. 53, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2001.

Signature.

(62480/323/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

LE CELLIER BOURGUIGNON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4732 Pétange, 18, rue de l'Eglise.
R. C. Luxembourg B 52.921.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2001, vol. 558, fol. 23, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXCOMPTA, S.à r.l.

Signature

(62481/679/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

LE CORAIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2342 Luxembourg, 27, rue Poincaré.
R. C. Luxembourg B 68.078.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2001, vol. 558, fol. 53, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2001.

Signature.

(62482/323/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

LIFT, Société à responsabilité limitée.

**Capital de LUF 70.000.000,- (jusqu'au 30 décembre 2001),
EUR 1.736.000,- (à partir du 31 décembre 2001).**

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 18.248.

Constituée par-devant feu M^e Albert Stremmer, alors notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 12 mars 1981, acte publié au Mémorial C n° 106 du 27 mai 1981, modifiée par-devant le même notaire en date du 16 juin 1981 et du 22 décembre 1981, actes publiés au Mémorial C n° 191 du 21 septembre 1981 et au Mémorial C n° 78 du 14 avril 1982, modifiée par-devant M^e Emile Schlessler, notaire de résidence alors à Echternach et maintenant à Luxembourg, en date du 7 mars 1988, acte publié au Mémorial C n° 151 du 4 juin 1988, modifiée par-devant le même notaire en date du 28 octobre 1988, acte publié au Mémorial C n° 27 du 31 janvier 1989, modifiée par-devant le même notaire en date du 5 juillet 1989, acte publié au Mémorial C n° 7 du 8 janvier 1990, modifiée par-devant le même notaire en date du 13 juillet 1994, acte publié au Mémorial C n° 452 du 12 novembre 1994, modifiée par-devant le même notaire en date du 18 juillet 1995, acte publié au Mémorial C n° 536 du 20 octobre 1995, modifié par acte sous seing privé du 27 juillet 2001, dont des extraits sont en voie de publication.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2001, vol. 557, fol. 83, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LIFT

KPMG Financial Engineering

Signature

(62490/528/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

LENSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.

—
M^e J. Biver démissionne de son mandat d'administrateur au sein de la société anonyme LENSA S.A., établie et ayant son siège social à L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge avec effet immédiat.

Salutations distinguées.

M^e J. Biver.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2001, vol. 558, fol. 54, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62483/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

L'ESCAPADE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3510 Dudelange, 20, rue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 20.944.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 21 décembre 2001, vol. 547, fol. 63, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2001.

(62484/624/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

HORUS TRADING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

—
LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. démissionne en qualité d'associé de HORUS TRADING, S.à r.l., en raison de l'absence de nouvelles et d'informations concernant l'ayant droit.

La démission prend effet ce jour 24 septembre 2001.

Luxembourg, le 24 septembre 2001.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

T. van Dijk / C. Ferry

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2001, vol. 558, fol. 45, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62452/710/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

HORUS TRADING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

—
LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. démissionne en qualité de gérant de HORUS TRADING, S.à r.l. en raison de l'absence de nouvelles et d'informations concernant l'ayant droit.

La démission prend effet ce jour 24 septembre 2001.

Luxembourg, le 24 septembre 2001.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

T. van Dijk / C. Ferry

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2001, vol. 558, fol. 45, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62453/710/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

HORUS TRADING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 64.983.

—
Le siège social de la société au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, est dénoncé avec effet immédiat pour les raisons suivantes:

- absence de nouvelles et d'informations concernant l'ayant droit.

Luxembourg, le 24 septembre 2001.

L'agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2001, vol. 558, fol. 45, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62454/710/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

HORUS TRADING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 64.983.

—
Madame Ariane Slinger donne sa démission en qualité de gérant de HORUS TRADING, S.à r.l. en raison de l'absence de nouvelles et d'informations concernant l'ayant droit.

Sa décision prend effet ce jour 24 septembre 2001.

Luxembourg, le 24 septembre 2001.

A. Slinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2001, vol. 558, fol. 45, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62455/710/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

HORUS TRADING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 64.983.

—
Madame Ariane Slinger donne sa démission en qualité d'associé de HORUS TRADING, S.à r.l. en raison de l'absence de nouvelles et d'informations concernant l'ayant droit.

Sa décision prend effet ce jour 24 septembre 2001.

Luxembourg, le 24 septembre 2001.

A. Slinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2001, vol. 558, fol. 45, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62456/710/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

LEVENTIS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 11.067.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2001, vol. 558, fol. 50, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LEVENTIS HOLDING S.A.

Société Anonyme

SOFINEX S.A.

Société Anonyme

Signature

(62488/783/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

LEVENTIS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 11.067.

—
Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2001,

- les mandats des administrateurs

- M. Constantinos Leventis

- M. Haralambos Kriston Leventis

- M. George A. David

- M. Peter Hafter

- M. Patrick K. Oesch

ont été renouvelés pour un an jusqu'à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes de 2001;

- PricewaterhouseCoopers A.G., Zurich est nommé commissaire aux comptes pour un an jusqu'à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes de 2001.

Luxembourg, le 3 octobre 2001.

Pour LEVENTIS HOLDING S.A.

Société Anonyme

SOFINEX S.A.

Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2001, vol. 558, fol. 50, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62487/783/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

LEAF TOBACCO ASSOCIATES INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 9.409.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2001, vol. 558, fol. 39, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2001.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(62485/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

LETTRAGES ET AUTO DESIGN GRILLO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 40, rue de Wilson.
R. C. Luxembourg B 58.550.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2001, vol. 558, fol. 45, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2001.

Pour compte de LETTRAGE ET AUTO DESIGN GRILLO, S.à r.l.

COMPTIS, S.à r.l.

Signature

(62486/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

LIBRAIRIE-PAPETERIE KUTTEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1267 Luxembourg, 15, rue Robert Bruch.
R. C. Luxembourg B 26.368.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2001, vol. 558, fol. 23, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXCOMPTA, S.à r.l.

Signature

(62489/679/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

LORAN TELECOMMUNICATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 75.228.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 14 mars 2000, acte publié au Mémorial C n° 540 du 28 juillet 2000.

Le bilan au 30 avril 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2001, vol. 557, fol. 83, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LORAN TELECOMMUNICATIONS S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

(62494/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

LUXCOMPTA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8245 Mamer, 25, rue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 34.443.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2001, vol. 558, fol. 23, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXCOMPTA, S.à r.l.

Signature

(62502/679/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

LIFT II - LIFT, G.m.b.H. & CO. K.G.

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 30.701.

Constituée par-devant M^e Emile Schlessler, notaire de résidence alors à Echternach et maintenant à Luxembourg, en date du 8 mai 1989, acte publié au Mémorial C n° 275 du 28 septembre 1989, modifiée par-devant le même notaire en date du 13 juillet 1994, acte publié au Mémorial C n° 452 du 12 novembre 1994, modifiée par-devant le même notaire en date du 16 janvier 1997, acte publié au Mémorial C n° 237 du 15 mai 1997, modifié par acte sous seing privé du 27 juillet 2001, dont des extraits sont en voie de publication.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2001, vol. 557, fol. 83, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LIFT II - LIFT G.m.b.H & Co. K.G
KPMG Financial Engineering
Signature

(62491/528/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

LIGAPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 22.231.

Constituée par-devant M^e Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 novembre 1984, acte publié au Mémorial C n° 351 du 29 décembre 1984, modifiée par-devant le même notaire en date du 25 février 1987, acte publié au Mémorial C n° 151 du 25 mai 1987, modifiée par-devant M^e Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Bascharage (agissant en remplacement de M^e Frank Baden), en date du 24 juin 1999, acte publié au Mémorial C n° 724 du 29 septembre 1999.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2001, vol. 557, fol. 83, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LIGAPA S.A.
KPMG Financial Engineering
Signature

(62492/528/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

LUSTR'A9, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-8077 Bertrange, 263, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 55.809.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2001, vol. 558, fol. 45, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2001.

Pour compte de LUSTR'A9, S.à r.l., (en liquidation)
COMPTIS, S.à r.l.
Signature

(62497/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

LUSTR'A9, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (en liquidation).

Siège social: L-8077 Bertrange, 263, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 55.809.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2001, vol. 558, fol. 45, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2001.

Pour compte de LUSTR'A9, S.à r.l., (en liquidation)
COMPTIS, S.à r.l.
Signature

(62498/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

LUX-JARDINS, .S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3879 Schifflange, 26, rue Dr Welter.
R. C. Luxembourg B 74.362.

Le bilan au 31 décembre, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2001, vol. 558, fol. 45, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2001.

Pour compte de LUX-JARDINS, S.à r.l.

COMPTIS, S.à r.l.

Signature

(62503/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

MAFIT, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 35.379.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2001, vol. 558, fol. 33, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2001.

signature.

(62506/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

MANIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 23.817.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2001, vol. 558, fol. 45, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

G. Glesener / N. Schaeffer

Administrateur / Administrateur

(62507/535/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

RAYFLOOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 61.958.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 4 septembre 2001

Résolutions

1- L'Assemblée prend acte de la démission de Madame Nicole Pollefort, Monsieur Arnaud Dubois et Monsieur Jean-Marie Bondioli, administrateurs démissionnaires, qui seront remplacés par Monsieur Pierre Mestdagh, 19, rue Batty Weber, L-5254 Sandweiler, Monsieur Giancarlo Cervino, 20, boulevard de Verdun, L-2670 Luxembourg, Mademoiselle Francesca Barcaglioni, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et FINIM LIMITED, 35-37 New Street, St. Helier JE2 3RA, Jersey, Channel Islands, qui termineront les mandats des administrateurs démissionnaires. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale de l'an 2003.

2- L'Assemblée constate également la démission de Monsieur Philippe Zune, 8, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, commissaire aux comptes qui sera remplacé par FIN-CONTROLE S.A., 25A, boulevard Royal, L-2086 Luxembourg, qui terminera le mandat du Commissaire aux comptes démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale de l'an 2003.

3- L'Assemblée décide de transférer son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

Pour RAYFLOOR S.A.

S G G, SERVICES GENERAUX DE GESTION

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2001, vol. 558, fol. 51, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62552/795/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

MARISCOS INVEST S.A. HOLDING, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1140 Luxemburg, 45, route d'Arlon.
H. R. Luxemburg B 50.350.

—
Ordentliche Generalversammlung, 12 Mai 2000, 11.00 Uhr

Anwesenheitsliste

1. * SANTA FE HOLDING S.A.	Aktionär	1249
2. F. Thill	Aktionär	1
		1250

* vertreten durch Herrn Jean-Marie Boden, Strassen, ausgewiesen durch Spezial Vollmacht.

Luxemburg, den 12. Mai 2000

Vorsitender / Stimmzähler / Sekretär

J.-M. Boden / J. Kartheiser / F. Thill

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2001, vol. 558, fol. 15, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62508/510/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

MARISCOS INVEST S.A. HOLDING, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1140 Luxemburg, 45, route d'Arlon.
H. R. Luxemburg B 50.350.

—
Ordentliche Generalversammlung

12. Mai 2000 11.00 Uhr

Am 12. Mai zweitausend.

sind die bevollmächtigen Vertreter sämtlicher Aktionäre der Aktiengesellschaft MARISCOS S.A. mit Sitz in Luxemburg, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 50.350, unter Verzicht auf jegliche Form- und Fristvorschriften am Gesellschaftssitz zu einer ordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Versammlung wird um 11.00 Uhr eröffnet unter dem Vorsitz des Kommissars, Herrn Jean-Marie Boden, Réviseur d'entreprises, wohnhaft in Strassen.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmenzähler Herrn John Kartheiser, Chefbuchhalter, wohnhaft in Luxemburg, und zum Sekretär Herrn François Thill, Steuerberater, wohnhaft in Strassen.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

1. Vorlage des Jahresabschlusses, des Lageberichtes und des Berichtes des Aufsichtskommissars für das Geschäftsjahr, das am 31. Dezember 1999 endete.

2. Genehmigung von Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung sowie Ergebniszuweisung zum 31. Dezember 1999.

3. Beschlussfassung über die Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars für das Geschäftsjahr, das am 31. Dezember 1999 endete.

4. Neuwahl der Mitglieder des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.

Die Aktionäre erklären, den Inhalt der Tagesordnung vorher gekannt zu haben.

Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen.

Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, daß das gesamte Aktienkapital in dieser Versammlung vertreten ist. Damit ist die Versammlung beschlussfähig und befugt, über die vorstehende Tagesordnung zu beschliessen.

Die Anwesenheitsliste wird durch den Vorsitzenden abgeschlossen und vom Versammlungsvorstand gezeichnet. Sie bleibt dem gegenwärtigen Protokoll beigefügt.

Nach Eintritt in die Tagesordnung werden einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung stimmt dem Lagebericht und dem Bericht des Aufsichtskommissars über das Geschäftsjahr zum 31. Dezember 1999 zu.

Zweiter Beschluss

Die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung zum 31. Dezember 1999 werden von der Generalversammlung gebilligt. Sie beschliesst, den sich aus dem Gewinn des Geschäftsjahres zum 31. Dezember 1999 von LUF 108.297,- und dem Verlustvortrag zum 31. Dezember 1998 von LUF 944.858,- ergebenden Gesamtverlust von LUF 836.561,- auf neue Rechnung vorzutragen.

Dritter Beschluss

Dem bisherigen Verwaltungsrat und dem Aufsichtskommissar wird Entlassung erteilt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Generalversammlung vom Vorsitzenden um 11.50 Uhr geschlossen.

Luxemburg, den 12. Mai 2000

Vorsitzender / Stimmzähler / Sekretär

J.-M. Boden / J. Kartheiser / F. Thill

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2001, vol. 558, fol. 15, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62509/510/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

MEDIATEAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 40.571.

L'an deux mille un, le onze septembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MEDIATEAM S.A., établie et ayant son siège social à L-4801 Rodange, 1, rue de l'Industrie,

constituée suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg en date du 8 mai 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 484 du 24 octobre 1992,

modifiée suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg en date du 7 janvier 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 192 du 29 avril 1993,

modifiée suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg en date du 23 décembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 167 du 11 avril 1995,

inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, section B sous le numéro 40.571.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur Antoine Wehenkel, ingénieur, demeurant à L-1918 Luxembourg, 39, rue de Laroche.

Le président nomme secrétaire Monsieur Marc Bello, chargé de communication, demeurant à F-57140 Woippy, 7, rue du Four.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur André Ditgen, ingénieur, demeurant à F-54610 Letricourt, 16, rue des Ecoles.

Le bureau de l'assemblée étant constitué, le président requiert le notaire d'acter que:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par des lettres recommandées en date du 24 août 2001.

Copies de ces lettres recommandées ont été déposées au bureau de l'assemblée.

II.- Les actionnaires et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires ou leurs mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, de laquelle il résulte que sur les mille deux cents (1.200) actions représentant l'intégralité du capital social, neuf cent cinquante (950) actions sont représentées.

Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présente assemblée ayant été régulièrement convoquée et réunissant un quorum de plus de cinquante pour cent (50%) des actions émises en circulation, les actionnaires peuvent valablement délibérer sur l'ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Conversion du capital social de 6.000.000,- LUF en 148.736,11 EUR (cours de conversion officiel: 1,- Euro=40,3399 francs luxembourgeois).

2.- Réduction du capital social à concurrence de 48.736,11 EUR pour le ramener de son montant actuel de 148.736,11 à 100.000,- EUR, par absorption des pertes cumulées au 31 décembre 1999.

3.- Suppression de la valeur nominale des actions.

4.- Modification afférente de l'article 5 premier alinéa des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Premier alinéa. Le capital social de la société est fixé à cent mille Euros (100.000,- EUR) représenté par mille deux cents (1.200) actions sans désignation de valeur nominale.

5.- Transfert du siège social de la société vers L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération, et modification afférente de l'article 2, premier alinéa des statuts comme suit:

Art. 2. Premier alinéa. Le siège social de la société est établi à Esch-sur-Alzette.

6.- Modification de l'objet de la société pour lui donner la teneur suivante:

Art. 4. La société a pour objet en tout pays toutes opérations relatives:

- à l'étude, au développement et à la commercialisation de logiciels et de matériels informatiques, d'ensembles électroniques et d'autres équipements complémentaires,

- au conseil et au service aux entreprises industrielles et commerciales dans les domaines de la gestion, de l'organisation, de l'informatique, des télécommunications et de l'électronique par tous moyens existants ou à venir,

- à la maintenance, à la formation, à ces techniques.

En outre, la société pourra prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente,

échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

7.- Modification de la première phrase de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Première phrase. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

8.- Confirmation du mandat d'administrateur, jusqu'en 2003, à savoir:

- Monsieur Antoine Wehenkel, Président du Conseil d'Administration,
- Monsieur Pol Winand,
- Monsieur André Ditgen.

9.- Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social de 6.000.000,- LUF en 148.736,11 EUR (cours de conversion officiel: 1,- Euro=40,3399 francs luxembourgeois).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social pour un montant total de 48.736,11 EUR pour le ramener de son montant actuel de 148.736,11 EUR à 100.000,- EUR, par absorption des pertes cumulées au 31 décembre 1999.

Preuve de l'existence de ces pertes cumulées à été rapportées au notaire instrumentant sur base des comptes annuels révisés au 31 décembre 1999.

Troisième résolution.

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Quatrième résolution

En conséquence des décisions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Premier alinéa. Le capital social de la société est fixé à cent mille Euros (100.000,- EUR) représenté par mille deux cents (1.200) actions sans désignation de valeur nominale.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société vers L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération, et modification afférente de l'article 2, premier alinéa des statuts comme suit:

Art. 2. Premier alinéa. Le siège social de la société est établi à Esch-sur-Alzette.

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet de la société pour lui donner la teneur suivante:

Art. 4. La société a pour objet en tout pays toutes opérations relatives:

- à l'étude, au développement et à la commercialisation de logiciels et de matériels informatiques, d'ensembles électroniques et d'autres équipements complémentaires,
- au conseil et au service aux entreprises industrielles et commerciales dans les domaines de la gestion, de l'organisation, de l'informatique, des télécommunications et de l'électronique par tous moyens existants ou à venir,
- à la maintenance, à la formation, à ces techniques.

En outre, la société pourra prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier la première phrase de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Première phrase. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Huitième résolution

L'assemblée décide de confirmer le mandat d'administrateur, jusqu'en 2003, à savoir:

- Monsieur Antoine Wehenkel, ingénieur, demeurant à L-1918 Luxembourg, 39, rue de Laroche, Président du Conseil d'Administration,
- Monsieur Pol Winand, ingénieur, demeurant à B-6700 Arlon, 44, rue de Freylange,
- Monsieur André Ditgen, ingénieur, demeurant à F-54610 Letricourt, 16, rue des Ecoles.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour la présente assemblée a été clôturée à 15.15 heures.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunération et charges qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à LUF 45.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentaire par noms, pré-noms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Wehenkel, M. Bello, A. Ditgen, P. Winand, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2001, vol. 131S, fol. 66, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 2 octobre 2001.

P. Decker.

(62512/206/135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

MB MAINTANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7557 Mersch, 31, rue Mies.

R. C. Luxembourg B 65.333.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2001, vol. 558, fol. 23, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXCOMPTA, S.à r.l.

Signatures

(62510/679/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

MEGAGESTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Dr Charles Marx.

R. C. Luxembourg B 51.829.

L'an deux mille un, le treize septembre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MEGAGESTION S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 5 juillet 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 6 octobre 1995, numéro 513.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 9 février 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 14 mai 1996, numéro 241.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sylvie Theisen, consultant, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Corinne Jamin, employée privée, demeurant à Herserange (F).

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Eliane Irthum, employée privée, demeurant à Helmsange.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Suppression de la valeur nominale d'une action.

2.- Conversion de la monnaie d'expression du capital social du franc luxembourgeois en EURO.

3.- Augmentation du capital social à concurrence de EUR 616,43 (six cent seize virgule quarante-trois Euros) pour le porter de son montant, après conversion, de EUR 131.383,57 (cent trente et un mille trois cent quatre-vingt-trois virgule cinquante-sept Euros) à EUR 132.000,- (cent trente-deux mille Euros) par versement en espèces.

4.- Fixation de la valeur nominale à EUR 10,- par action.

5.- Fixation d'un capital autorisé de EUR 500.000,-.

6.- Modification de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec ce qui précède.

7.- Modification de l'article 7 en supprimant les deux premiers paragraphes.

8.- Modification de l'article 11 en supprimant la dernière phrase.

9.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir la devise du capital social de LUF en Euro au cours de LUF 40,3399 pour EUR 1,- de façon à ce que le capital social de LUF 5.300.000,- (cinq millions trois cent mille francs luxembourgeois) soit établi à EUR 131.383,57 (cent trente et un mille trois cent quatre-vingt-trois virgule cinquante-sept Euros).

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 616,43 (six cent seize virgule quarante-trois Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 131.383,57 (cent trente et un mille trois cent quatre-vingt-trois virgule cinquante-sept Euros) à EUR 132.000,- (cent trente-deux mille Euros).

L'augmentation de capital est entièrement souscrite et libérée par apport en espèces de sorte que la somme de EUR 616,43 se trouve à la disposition de la société, preuve en ayant été rapportée au notaire instrumentaire.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier le nombre et la valeur nominale des actions de façon à ce que le capital social de EUR 132.000,- (cent trente-deux mille Euros) soit représenté par 13.200 actions de EUR 10,- (dix Euros) chacune.

L'assemblée donne instruction au conseil d'administration d'échanger les actions anciennes contre des actions nouvelles et de les attribuer aux actionnaires proportionnellement à leurs droits.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de fixer le capital autorisé à EUR 500.000,-.

Sixième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 (alinéas 1, 4 et 6) des statuts comme suit:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à cent trente-deux mille Euros (132.000,-EUR) représenté par treize mille deux cents (13.200) actions d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR) chacune.»

«**Art. 5. 4^{ème} alinéa.** Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social jusque cinq cent mille Euros (500.000,- EUR).»

«**Art. 5. 6^{ème} alinéa. Première phrase.** En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans prenant fin le 13 septembre 2006 autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles.»

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 7 des statuts en supprimant les deux premiers paragraphes.

Huitième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 11 des statuts en supprimant la dernière phrase.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation du capital social est évaluée à vingt-quatre mille huit cent soixante-sept francs luxembourgeois (24.867,- LUF).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de cet acte, s'élève approximativement à trente mille francs luxembourgeois (30.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Theisen, C. Jamin, E. Irthum, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 20 septembre 2001, vol. 419, fol. 39, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 3 octobre 2001.

E. Schroeder.

(62513/228/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

MEBRO CORPORATION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 28.800.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2001, vol. 558, fol. 51, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2001.

MEBRO CORPORATION S.A.

Signatures

Administrateurs

(62511/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

METAMECO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 13.287.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2001, vol. 558, fol. 50, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(62515/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

MORHENG, PEINTURE-DECORATION-RESTAURATION, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 269, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 53.373.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue à Luxembourg le 25 septembre 2001

Le 25 septembre 2001 les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège de la société avec pour ordre du jour:

1. Conversion du capital social actuellement exprimé en LUF en euros, de deux millions LUF (2.000.000,-) à quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit euros et soixante-dix cents (49.578,70).

2. Augmentation du capital social dans le cadre autorisé par la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros.

3. Adaptation de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000,00) représenté par deux cents parts sociales (200) d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250,00).»

Décisions

Après en avoir délibéré, les associés

décident de convertir le capital social actuellement exprimé en LUF en euros, de deux millions LUF (2.000.000,-) à quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit euros et soixante-dix cents (49.578,70);

décident d'augmenter le capital social de quatre cent vingt et un euros et trente cents (421,30) pour le porter de son montant actuel de quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit euros et soixante-dix cents (49.578,70) à cinquante mille euros (50.000,00) par incorporation de bénéfices reportés;

décident d'adapter l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000,00) représenté par deux cents parts sociales (200) d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250,00).»

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

R. Morheng / P. Morheng.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2001, vol. 558, fol. 54, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(62524/514/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

MIL SUB II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 65.622.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2001, vol. 558, fol. 34, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2001.

E. Van de Kelft

Administrateur

(62518/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

MIL SUB II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 65.622.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2001, vol. 558, fol. 34, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2001.

E. Van de Kelft

Administrateur

(62519/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

MIL SUB II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 65.622.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2001, vol. 558, fol. 34, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2001.

E. Van de Kelft

Administrateur

(62520/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

MFS FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 39.346.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(62517/226/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

NAXOS FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 70.870.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire, réunie en date du 2 octobre 2001 a accepté la démission du commissaire aux comptes avec effet immédiat et a nommé en son remplacement la société CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social au 4, rue du Marché-aux-Herbes à Luxembourg.

Décharge pleine et entière a été accordée au commissaire sortant pour son mandat et gestion jusqu'à ce jour.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2001, vol. 558, fol. 41, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62527/693/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

MONTE-CARLO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8226 Mamer, 2, rue de l'Ecole.

R. C. Luxembourg B 50.452.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2001, vol. 558, fol. 23, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXCOMPTA, S.à r.l.

Signature

(62521/679/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

M + R PLAN, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6976 Oberanven, 10, rue du Coin.

H. R. Luxemburg B 82.276.

Im Jahre zweitausendeins, den elften September.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker, im Amtssitz in Luxemburg-Eich.

Sind erschienen:

- 1.- Herr Dipl. Ing. (FH) Hans-Josef Mayer, wohnhaft Borflur 10 in D-54309 Newel,
- 2.- Herr Dipl. Ing. (FH) Hans-Günter Reifer, wohnhaft Kirchstrasse 5 in D-54636 Fliessesem.
- 3.- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts F & B CONSTRUCTIONS, GmbH, mit Sitz in D-54669 Bollendorf, Sauerstaden 40,
eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichtes Bitburg unter Nummer HRB 2235,
hier vertreten durch ihre beiden Geschäftsführer Herr Otmar Faber, wohnhaft Sauerstaden 40 in D-54669 Bollendorf und Herr Reiner Blatt, wohnhaft Sierckerstraße 10 in D-66706 Perl,
handelnd in ihrer Eigenschaft als alleinige Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung M + R PLAN, S.à r.l. mit Sitz in L-6976 Oberanven, 10, rue du Coin,
gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 16. Mai 2001, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht in Luxemburg, Sektion B unter Nummer B 82.276.

Die Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, ersuchten den amtierenden Notar die nachfolgende durch die Anteilhaber einstimmig genommenen Beschlüsse zu beurkunden wie folgt:

Erster Beschluss

Die vorbenannte Anteilhaberin F & B CONSTRUCTIONS, GmbH, vertreten wie eingangs erwähnt, tritt im Einverständnis aller Anteilhaber, zweihundertfünfzig (250) Anteile zu gleichen Teilen ab an Herrn Hans-Josef Mayer und Herrn Hans-Günter Reifer, beide vorbenannt, welche hier anwesend dies annehmen.

Die Abtretung der Anteile, welche nicht durch Anteilscheine belegt sind, geschieht mit Wirkung zum Gründungstage (16. Mai 2001).

Die Zessionare haben somit von diesem Datum an Anspruch auf den Gewinn und Ertrag der ihnen abgetretenen Anteile.

Sie treten in alle den vorbenannten Anteilen anhaftenden Rechte und Pflichten.

Die Komparenten Hans-Josef Mayer und Hans-Günter Reifer, beide vorbenannt, erklären andurch in ihrer Eigenschaft als Geschäftsführer die Anteilabtretung namens der Gesellschaft gemäß dem abgeänderten Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches anzunehmen.

Die Geschäftsführer erklären desweiteren, daß ihnen weder ein Einspruch noch ein Hindernis betreffend die vorhergehende Anteilsabtretung vorliegt.

Preis

Der unter Parteien vereinbarte Preis beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) den die Zedentin bekennt und erklärt von den Zessionaren vor Errichtung gegenwärtiger Urkunde und nicht im Beisein des amtierenden Notars erhalten zu haben, worüber hiermit Quittung und Titel.

Zweiter Beschluss

Infolge des vorhergehenden Beschlusses wird Artikel 7 der Statuten abgeändert wie folgt:

«**Art. 7.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt fünfundzwanzigtausend Euro (25.000,- EUR) eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile zu je fünfzig Euro (50,- EUR).

Die Stammeinlagen sind wie folgt verteilt:

1.- Herr Dipl. Ing. (FH) Hans-Josef Mayer, wohnhaft Borflur 10 in D-54309 Newel, zweihundertfünfzig Anteile	250
2.- Herr Dipl. Ing. (FH) Hans-Günter Reifer, wohnhaft Kirchstrasse 5 in D-54636 Fliessesem, zweihundertfünfzig Anteile	250
Total der Anteile: fünfhundert	500

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg-Eich, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Komparenten mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H.-J. Mayer, H.-G. Reifer, O. Faber, R. Bladt, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2001, vol. 131S, fol. 66, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, den 2. Oktober 2001.

P. Decker.

(62525/206/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

M + R PLAN, S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6976 Oberanven, 10, rue du Coin.

R. C. Luxembourg B 82.276.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, le 2 octobre 2001.

Pour la société

Pour le notaire Paul Decker

Signature

(62526/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

NEWVENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 53.241.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire, réunie en date du 20 septembre 2001, a accepté la démission du commissaire aux comptes avec effet immédiat et a nommé en son remplacement la société STARNET S.A., avec siège social à Viale S. Franscini, 16, 6904 Lugano, Suisse.

Décharge pleine et entière a été accordée au commissaire sortant pour son mandat et gestion jusqu'à ce jour.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2001, vol. 558, fol. 27, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62528/693/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

PESCARA 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 77.386.

Extrait de la réunion du Conseil d'Administration du 3 octobre 2001

Le Conseil d'Administration prend connaissance de la démission de Mademoiselle Danielle Delnoije.

En vertu de l'article 51 de la loi sur les sociétés commerciales, est coopté comme nouvel administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire:

Monsieur Jean-Philippe Drescher, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire, sous réserve légal d'approbation de la nomination par la prochaine Assemblée Générale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 3 octobre 2001.

Pour extrait conforme

ARTHUR ANDERSEN, société civile

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2001, vol. 558, fol. 52, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62538/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

MOON INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 66.836.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2001, vol. 558, fol. 55, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2001.

Pour la société

R. Loutsch

Administrateur

(62522/010/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

MOON INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 66.836.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2001, vol. 558, fol. 55, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2001.

Pour la société

R. Loutsch

Administrateur

(62523/010/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

NIJAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 75.575.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 21 septembre 2001 a pris acte de la démission du commissaire aux comptes à partir de l'exercice 2001.

La société CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social au 4, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, a été nommée en son remplacement. Décharge pleine et entière a été accordée au commissaire sortant.

Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice de l'an 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2001, vol. 558, fol. 27, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62529/693/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

PARTICIPATIONS ET FINANCES - PARTFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 45.643.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 11 septembre 2001 que MONTBRUN REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg est élue au poste de commissaire aux comptes de la société.

Son mandat prendra fin à l'issue de la prochaine assemblée générale annuelle.

Pour extrait sincère et conforme

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 1^{er} octobre 2001 que M. Philippe Blaton, administrateur de sociétés, demeurant à Bruxelles, a été élu au poste d'administrateur-délégué de la société.

Pour extrait sincère et conforme

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2001, vol. 558, fol. 55, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62535/677/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

NINA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 16, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 77.822.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2001, vol. 558, fol. 45, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2001.

Pour compte de NINA, S.à r.l.

COMPTIS, S.à r.l.

Signature

(62530/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

PARQUET LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4961 Clemency, 2, rue des Jardins.
R. C. Luxembourg B 52.665.

L'an deux mille un, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société PARQUET LUX S.A., avec siège social à L-4961 Clemency, 2, rue des Jardins, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro 52.665, constituée sous la dénomination de GEORGES JACQUES S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 octobre 1995, publié au Mémorial C, numéro 660 du 28 décembre 1995 et dont la dénomination a été changée en PARQUET LUX S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 avril 1998, publié au Mémorial C, numéro 522 du 16 juillet 1998.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christophe Jacques, employé privé, demeurant à Tintigny (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sabrina Mazzi, employée privée, demeurant à Soleuvre.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Léon Rentmeister, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

1) Mise en liquidation de la société;

2) Nomination d'un liquidateur et détermination des pouvoirs de ce dernier.

II.- Que l'actionnaire présent ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été paraphée ne varietur par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les cent (100) actions de la société sont présentes ou représentées et qu'en conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société, avec effet au 31 août 2001, et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur Monsieur Georges Jacques, administrateur de sociétés, demeurant à B-5660 Couvin, 62, avenue de la Libération.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat et spécialement tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise par la loi.

Le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires, pour des opérations spéciales et déterminées.

Le liquidateur est dispensé de faire l'inventaire et peut s'en référer aux livres et écritures de la société.

Le liquidateur doit signer toutes les opérations de liquidation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués approximativement à vingt-deux mille francs luxembourgeois (22.000,- LUF), sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Jacques, S. Mazzi, L. Rentmeister, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 24 septembre 2001, vol. 422, fol. 76, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 3 octobre 2001.

A. Weber.

(62534/236/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

O. FINANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 66.544.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 10 septembre 2001

Résolutions

1. L'Assemblée prend acte de la démission de Madame Nicole Pollefort, Monsieur Jean Marie Bondioli et Monsieur Arnaud Dubois, administrateurs démissionnaires, qui seront remplacés par Monsieur Pierre Mestdagh, 19, rue Batty Weber, L-5254 Sandweiler, FINIM LIMITED, 35-37 New Street, St. Hélier JE2 3RA, Jersey, Channel Islands, Monsieur Gianluca Ninno, 24, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg et Monsieur Jean Robert Bartolini, D.E.S.S., 20, rue Woier, L-4687 Differdange, qui termineront les mandats des administrateurs démissionnaires. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale de l'an 2004.

2. L'Assemblée constate également la démission de Monsieur Philippe Zune, 8, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, commissaire aux comptes qui sera remplacé par FIN-CONTROLE S.A., 25A, boulevard Royal, L-2086 Luxembourg, qui terminera le mandat du Commissaire aux comptes démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale de l'an 2004.

3. L'Assemblée décide de transférer le siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

Pour O. FINANCES S.A.

S G G - SERVICES GENERAUX DE GESTION

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2001, vol. 558, fol. 51, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62531/795/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2001.

OPTIQUE SCHAEFERS LUCIEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7520 Mersch, 38, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 53.817.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue à Mersch le 28 septembre 2001

Ordre du jour:

1. Conversion du capital social actuellement exprimé en LUF en Euros, de 2.500.000,- LUF à 61.973,38 EUR, à partir du 1^{er} janvier 2002.

2. Augmentation du capital social dans le cadre autorisé par la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros.

3. Adaptation de la mention de la valeur nominale des parts sociales et du capital social.

4. Adaptation de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à soixante-deux mille cinq cents (62.500,-) euros représenté par deux mille cinq cents (2.500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros chacune.

Décisions

Après en avoir délibéré, les associés à l'unanimité, décident de convertir le capital social actuellement exprimé en LUF en Euros, de 2.500.000,- LUF à 61.973,38 EUR à partir du 1^{er} janvier 2002;

décident d'augmenter le capital social de 526,62 Euros pour le porter de son montant actuel de 61.973,38 EUR à 62.500,- EUR par incorporation de réserves;

décident d'adapter en conséquence la valeur nominale des parts sociales émises et la mention du capital social;

décident d'adapter l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à soixante-deux mille cinq cents (62.500,-) euros représenté par deux mille cinq cents (2.500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) Euros chacune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

L. Schaefer / M.-A. Schaefer-Betz.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2001, vol. 558, fol. 54, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62533/514/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

PERFORM & SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3394 Roeser, 59, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 50.618.

—
La société PERFORM & SERVICES S.A. inscrite au registre de commerce sous le N° B 50.618 dont le siège social est établi à L-3394 Roeser, 59, Grand-rue informe qu'elle ne domicilie plus aucune société dans ses locaux depuis le 1^{er} janvier 2001 conformément à la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation de sociétés.

P. Leprêtre
Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2001, vol. 555, fol. 47, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62536/814/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

PESCARA 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 77.387.

—
Extrait de la réunion du Conseil d'Administration du 3 octobre 2001

Le Conseil d'Administration prend connaissance de la démission de Mademoiselle Danielle Delnoije.

En vertu de l'article 51 de la loi sur les sociétés commerciales, est coopté comme nouvel administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire:

Monsieur Jean-Philippe Drescher, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire, sous réserve légal d'approbation de la nomination par la prochaine Assemblée Générale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 3 octobre 2001.

Pour extrait conforme

ARTHUR ANDERSEN, société civile

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2001, vol. 558, fol. 52, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62539/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

ROSENBERG MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 13, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 30.311.

—
Le bilan du ROSENBERG US SMALL CAP FUND (FCP) du 30 avril 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2001, vol. 558, fol. 51, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2001.

Pour ROSENBERG MANAGEMENT S.A.

BANK OF BERMUDA (LUXEMBOURG) S.A.

Société Anonyme

(62557/041/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

ROSENBERG MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 13, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 30.311.

—
Le bilan du 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2001, vol. 558, fol. 51, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2001.

Pour ROSENBERG MANAGEMENT S.A.

BANK OF BERMUDA (LUXEMBOURG) S.A.

Société Anonyme

Signatures

(62558/041/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

POLYMARK TRADING (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
R. C. Luxembourg B 36.202.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2001, vol. 558, fol. 44, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour compte de POLYMARK TRADING

FIDUPLAN S.A.

(62544/752/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

PROGES SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.

L'an deux mille un, le quatorze septembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1.- La société de droit de l'état du Delaware UBINVEST GROUP USA INC., avec siège social à Loockermanstreet, 15, Dover-Delaware,

ici représentée par Monsieur Udo Pontzen, administrateur de sociétés, demeurant à L-1466 Luxembourg-Dommeldange, 8, rue Jean Engling, agissant en sa qualité de président en vertu d'une décision de l'actionnaire unique du 21 mars 1997,

2.- La société de droit de l'état du Delaware EUROPEAN BUSINESS OFFICE INC., avec siège social à Loockermans-treet, 15, Dover-Delaware,

ici représentée par Monsieur Udo Pontzen, administrateur de sociétés, demeurant à L-1466 Luxembourg-Dommeldange, 8, rue Jean Engling, agissant en sa qualité de président en vertu d'une décision de l'actionnaire unique du 28 février 1997.

Lesquels comparants ont exposé au notaire ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés représentant l'intégralité du capital social de la société civile PROGES SCI, avec siège social à L-7349 Heisdorf, 5, rue Baron de Reinach.

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 mars 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 462 du 17 juin 1999.

Qu'elle a un capital social de cent mille francs luxembourgeois (100.000,- LUF) divisé en cent (100) parts sociales de mille francs (1.000,- LUF) chacune.

Ensuite les associées actuelles prénommées, se réunissent en assemblée générale pour laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et prennent à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associées prénommées, déclarent par les présentes céder l'intégralité de leur parts sociales de la façon suivante:

- La société de droit de l'état du Delaware UBINVEST GROUP USA INC., prénommée, cède par les présentes cinquante (50) parts sociales à la société de droit de l'Etat du Delaware RACSO ENTERPRISES INC., avec siège social à Loockermanstreet, 15, Dover-Delaware,

- La société de droit de l'état du Delaware EUROPEAN BUSINESS OFFICE INC., prénommée, cède par les présentes quarante-neuf (49) parts sociales à RACSO ENTERPRISES INC., prénommée, et cède une (1) part sociale à Monsieur Benoît Neefs, administrateur de sociétés, demeurant à B-6238 Liberchies, 17, rue Django Reinhardt.

Ladite cession prend effet à partir d'aujourd'hui.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre, les cessionnaires sont, à partir de ce jour, subrogées dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Est intervenu aux présentes:

Monsieur Udo Pontzen, préqualifié, agissant au nom et pour le compte des cessionnaires, respectivement en sa qualité de président, nommé à cette fonction en vertu d'une décision de l'actionnaire unique du 11 juin 1998 et en sa qualité de mandataire en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Liberchies le 7 septembre 2001, lequel après avoir pris connaissance de la cession qui précède, déclare accepter les cessions de parts ci-avant décrite.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Prix

La présente cession de parts a eu lieu pour et moyennant le prix convenu entre parties de cent mille francs (100.000,- LUF) francs luxembourgeois, que les cédantes reconnaissent et déclarent avoir reçus, ce dont quittance et titre par les cédantes.

Monsieur Udo Pontzen, prénommé, agissant en sa qualité de gérant déclare accepter ladite cession au nom de la société conformément à l'article 1690 du Code civil. Il déclare qu'il n'a entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet des susdites cessions.

Deuxième résolution

En conséquence des cessions de parts qui précèdent l'article 5 des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent mille francs luxembourgeois (100.000,- LUF) divisé en cent parts (100) parts sociales de mille francs (1.000,- LUF) chacune, réparties comme suit:

1.- La société de droit de l'Etat du Delaware RACSO ENTERPRISES INC., prénommée, quatre-vingt-dix-neuf parts.....	99
2.- Monsieur Benoît Neefs, prénommé, une part	1
Total: cent parts	100

Lesquels associés ont ensuite pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Troisième résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société vers L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling, en conséquence l'article 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Quatrième résolution

Les associés acceptent la démission de Monsieur Udo Pontzen, prénommé, en sa qualité de gérant et lui confèrent pleine et entière décharge.

Est nommé gérant pour une durée indéterminée Monsieur Benoît Neefs, administrateur de sociétés, demeurant à B-6238 Liberchies, 17, rue Django Reinhardt.

Le gérant aura tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature, y compris ceux de donner hypothèque et mainlevée.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à approximativement 30.000,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich en l'étude de notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, représentées comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: U. Pontzen, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2001, vol. 131S, fol. 67, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 2 octobre 2001.

P. Decker.

(62545/206/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

PROGES SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 2 octobre 2001.

Pour la société

Pour le notaire Paul Decker

Signature

(62546/206/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

SKYLINE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 76.214.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire, réunie en date du 20 septembre 2001 a accepté la démission du commissaire aux comptes avec effet immédiat et a nommé en son remplacement la société STARNET S.A. avec siège social à Viale S. Francini, 16, 6904 Lugano, Suisse.

Décharge pleine et entière a été accordée au commissaire sortant pour son mandat et gestion jusqu'à ce jour.

Pour extrait conforme

Signature

Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2001, vol. 558, fol. 27, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62574/693/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

PROMIDEE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 62.426.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2001, vol. 558, fol. 52, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(62547/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

PHOENIX ACQUISITION COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R. C. Luxembourg B 66.455.

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société PHOENIX ACQUISITION COMPANY S.A. (la «Société»), tenue en date du 9 avril 2001 que:

1. Les comptes annuels arrêtés aux 31 janvier 2000 et 2001 ont été approuvés et il a été décidé de continuer les activités de la Société malgré la perte excédant 50% du capital social.

2. Décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leur mandats respectifs jusqu'au 31 janvier 2001.

3. La démission de Monsieur Scott Marden a été acceptée et Monsieur Jan Prising, administrateur de sociétés, demeurant à Muhlegasse 12 A à CH-6340 Baar a été nommé en son remplacement. Le conseil d'administration de la Société se compose désormais de la manière suivante:

- M. Stephen M. Waters
- M. Jan Prising
- M. Marc Feider
- M. Henri Wagner
- M. Jean-François Bouchoms

4. Les administrateurs et le commissaire aux comptes ont été reconduits dans leur mandats respectifs jusqu'au terme de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur l'approbation des comptes annuels clôturés au 31 janvier 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et Publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2001, vol. 558, fol. 49, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62540/253/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

PHOENIX ACQUISITION COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R. C. Luxembourg B 66.455.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société PHOENIX ACQUISITION COMPANY S.A. (la «Société»), tenue en date du 28 mars 2001 que:

1. Le bilan et le compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 1999 ont été approuvés.

2. Décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leur mandats respectifs jusqu'au 31 décembre 1999.

3. Le mandat des administrateurs et celui du commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'au terme de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clôturé le 31 janvier 2001.

4. M. Jean-François Bouchoms, avocat, demeurant au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a été nommé administrateur de la Société jusqu'au terme de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clôturé le 31 janvier 2001.

Le conseil d'administration de la Société se compose désormais de la manière suivante:

- M. Stephen M. Waters
- M. Scott C. Marden

- M. Marc Feider
- M. Henri Wagner
- M. Jean-François Bouchoms
Pour extrait sincère et conforme
Pour Réquisition et Publication
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2001, vol. 558, fol. 49, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62541/253/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

PROMOCOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5318 Contern, 1, rue Beau Soleil.
R. C. Luxembourg B 62.687.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2001, vol. 558, fol. 23, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXCOMPTA, S.à r.l.
Signature

(62548/679/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

PUBLIMAIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 50.573.

En date du 8 août 2001, FIDUFISC S.A., 7, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, RC n° 73.560 et la société PUBLIMAIL S.A., 7, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, RC n° B 50.573, ont conclu une convention de domiciliation pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 2 octobre 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2001, vol. 558, fol. 52, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62549/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

QUADRAGON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 75.539.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 2 octobre 2001 a pris acte de la démission du commissaire aux comptes à partir de l'exercice 2001.

La société CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social au 4, rue Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg a été nommée en son remplacement. Décharge pleine et entière a été accordée au commissaire sortant.

Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice de l'an 2005.

Pour extrait conforme
Signature
Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2001, vol. 558, fol. 41, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62550/693/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

QUADRAGON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 75.539.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 2 octobre 2001, vol. 558, fol. 41, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

AFFECTATION DU RESULTAT

Report à nouveau (EUR 87.330,08)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(62551/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

REDELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 83, rue de Strasbourg.

R. C. Luxembourg B 60.182.

*Procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique tenue à Luxembourg le 28 septembre 2001**Ordre du jour:*

- 1) Conversion du capital social actuellement exprimé en LUF en Euros, de 500.000 LUF à 12.394,68 Euros, à partir du 1^{er} janvier 2002.
- 2) Augmentation du capital social dans le cadre autorisé par la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en Euros.
- 3) Adaptation de la mention de la valeur nominale des parts sociales et du capital social.
- 4) Adaptation de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500) Euros, représenté par cinquante (50) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent cinquante (250) Euros chacune.

Décisions

Après en avoir délibéré, les associés à l'unanimité,
 Décident de convertir le capital social actuellement exprimé en LUF en Euros, de 500.000 LUF à 12.394,68 Euros, à partir du 1^{er} janvier 2002.
 Décident d'augmenter le capital social de 105,32 Euros pour le porter de son montant actuel de 12.394,68 Euros à 12.500 Euros par incorporation de réserves.
 Décident d'adapter en conséquence la valeur nominale des parts sociales émises et la mention du capital social.
 Décident d'adapter l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500) Euros, représenté par cinquante (50) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent cinquante (250) Euros chacune.
 L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2001, vol. 558, fol. 54, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62554/514/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

SALON DE COIFFURE ANGELSBERG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 14, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 35.882.

*Procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue à Grevenmacher le 28 septembre 2001**Ordre du jour:*

- 1) Conversion du capital social actuellement exprimé en LUF en Euros, de 500.000 LUF à 12.394,68 Euros, à partir du 1^{er} janvier 2002.
- 2) Augmentation du capital social dans le cadre autorisé par la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en Euros.
- 3) Adaptation de la mention de la valeur nominale des parts sociales et du capital social.
- 4) Adaptation de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500) Euros, représenté par cinquante (50) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent cinquante (250) Euros chacune.

Décisions

Après en avoir délibéré, les associés à l'unanimité,
 Décident de convertir le capital social actuellement exprimé en LUF en Euros, de 500.000 LUF à 12.394,68 Euros, à partir du 1^{er} janvier 2002.
 Décident d'augmenter le capital social de 105,32 Euros pour le porter de son montant actuel de 12.394,68 Euros à 12.500 Euros par incorporation de réserves.
 Décident d'adapter en conséquence la valeur nominale des parts sociales émises et la mention du capital social.
 Décident d'adapter l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500) Euros, représenté par cinquante (50) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent cinquante (250) Euros chacune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

M. Achten / E. Angelsberg / N. Angelsberg

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2001, vol. 558, fol. 54, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62561/514/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

RESTAURANT CHINOIS SZECHWAN GARDEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8365 Hagen, 16, rue Principale.

R. C. Luxembourg B 41.185.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2001, vol. 558, fol. 23, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXCOMPTA, S.à r.l.

Signatures

(62555/679/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

R.C.L. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Dr Charles Marx.

R. C. Luxembourg B 60.095.

L'an deux mille un, le treize septembre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme R.C.L. INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 23 juillet 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 25 octobre 1997, numéro 585.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sylvie Theisen, consultant, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Corinne Jamin, employée privée, demeurant à Herserange (F).

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Eliane Irthum, employée privée, demeurant à Helmsange.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Suppression de la valeur nominale d'une action.

2.- Conversion de la monnaie d'expression du capital social de lire italienne en Euro.

3.- Augmentation du capital social à concurrence de EUR 1.771,55 (mille sept cent soixante et onze virgule cinquante-cinq Euros) pour le porter de son montant, après conversion, de EUR 258.228,45 (deux cent cinquante-huit mille deux cent vingt-huit virgule quarante-cinq Euro) à 260.000,- (deux cent soixante mille Euro) par versement en espèces.

4.- Fixation de la valeur nominale à EUR 10,- par action.

5.- Fixation d'un capital autorisé de EUR 2.500.000,-.

6.- Modification de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec ce qui précède.

7.- Modification de l'objet social (article 4).

8.- Modification des article 8 et 12 concernant les pouvoirs de signature.

9.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir la devise du capital social de ITL en Euro au cours de ITL 1936,27 pour EUR 1,- de façon à ce que le capital social de ITL 500.000.000,- (cinq cents millions de liras italiennes) soit établi à EUR 258.228,45 (deux cent cinquante-huit mille deux cent vingt-huit virgule quarante-cinq Euros).

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 1.771,55 (mille sept cent soixante et onze virgule cinquante-cinq Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 258.228,45 (deux cent cinquante-huit mille deux cent vingt-huit virgule quarante-cinq Euros) à EUR 260.000,- (deux cent soixante mille Euros).

L'augmentation de capital est entièrement souscrite et libérée par apport en espèces de sorte que la somme de EUR 1.771,55 se trouve à la disposition de la société, preuve en ayant été rapportée au notaire instrumentaire.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier le nombre et la valeur nominale des actions de façon à ce que le capital social de EUR 260.000,- (deux cent soixante mille Euros) soit représenté par 26.000 actions de EUR 10,- (dix Euros) chacune.

L'assemblée donne instruction au conseil d'administration d'échanger les actions anciennes contre des actions nouvelles et de les attribuer aux actionnaires proportionnellement à leurs droits.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de fixer le capital autorisé à EUR 2.500.000,-.

Sixième résolution

Suite aux modifications qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à deux cent soixante mille Euros (260.000,- EUR) représenté par vingt-six mille (26.000) actions d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR) chacune.»

«**Art. 5. 4^{ème} alinéa.** Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social jusqu'à deux millions cinq cent mille Euros (2.500.000,- EUR).»

«**Art. 5. 6^{ème} alinéa. Première phrase.** Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans prenant fin le 13 septembre 2006 autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles.»

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et donne à l'article 4 des statuts la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, assurer la gestion d'un portefeuille brevets et de droits de propriété intellectuelle (copyrights, trademarks, etc...) au niveau national et international par la concession de licences ou de sous-licences, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en associations en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et de son but.»

Huitième résolution

L'assemblée décide de modifier les articles 8 et 12 comme suit:

«**Art. 8.** Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité absolue des votants. Au cas où il y a deux catégories d'administrateurs, les décisions devront obligatoirement comporter un vote d'un administrateur de catégorie A et un vote d'un administrateur de catégorie B.»

«**Art. 12.** La société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué. Au cas où il y a deux catégories d'administrateurs, la société est engagée par la signature de l'administrateur-délégué ou par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B.»

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation du capital social est évaluée à 71.464,- LUF.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de cet acte, s'élève approximativement à trente mille francs luxembourgeois (30.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Theisen, C. Jamin, E. Irthum, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 20 septembre 2001, vol. 419, fol. 39, case 4. – Reçu 715 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 3 octobre 2001.

E. Schroeder.

(62553/228/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

RISCH CHARLES & PAUL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 40, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 35.381.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 21 décembre 2000, vol. 547, fol. 63, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(62556/624/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

SATAF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 10.609.

Extrait des décisions de l'assemblée générale annuelle du 30 juillet 2001

Sont mandataires de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2004:

(a) Administrateurs:

- M. Georges Paritzky, administrateur de sociétés, Jalisco/Guadalajara (Mexique)
- M. Serge Paritzky, industriel, St. Clément/Jersey
- M. Charles Lahyr, docteur en droit, Esch-sur-Alzette
- M. André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, Luxembourg

(b) Commissaire:

INTERAUDIT, S.à r.l. réviseurs d'entreprises, Luxembourg

Luxembourg, le 30 juillet 2001.

Pour avis sincère conforme

Pour SATAF S.A.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2001, vol. 557, fol. 41, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62562/528/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

SILIFT, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Capital social: LUF 25.000.000 (jusqu'au 30 décembre 2001).

Capital social: EUR 619.733 (à partir du 31 décembre 2001).

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 27.686.

Constituée par-devant M^e Emile Schlessler, notaire de résidence alors à Echternach et maintenant à Luxembourg, en date du 7 mars 1988, acte publié au Mémorial C N° 151 du 4 juin 1988, modifiée par-devant le même notaire en date du 20 août 1992, acte publié au Mémorial C N° 571 du 4 décembre 1992, modifiée par acte en voie de publication passé par-devant le même notaire en date du 19 décembre 2000, modifié par acte sous seing privé du 27 juillet 2001, dont des extraits sont en voie de publication.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2001, vol. 557, fol. 83, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SILIFT

KPMG Financial Engineering

Signature

(62573/528/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

R.S.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 52.888.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2001, vol. 558, fol. 33, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 septembre 2001

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2001:

Signataires catégorie A:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern
- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg

Signataires catégorie B:

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer, Président

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2001:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2001.

Signature.

(62559/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

S.A.J.L.M., (JEUX LOCATIONS MATERIAUX), Société Anonyme.

Siège social: B-4000 Liège, 43, rue Félix Vandershoeck.

L'an deux mille un, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme S.A.J.L.M., (JEUX LOCATIONS MATERIAUX), avec siège à Esch-sur-Alzette, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 8 novembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 18 du 11 janvier 1996.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 30 octobre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 20 janvier 1999, numéro 31.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sylvia Hennericy-Nalepa, employée privée, demeurant à Meixle-Tige (B),

qui désigne comme secrétaire Madame Gaby Weber-Kettel, employée privée, demeurant à Mersch.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Jean-Louis Mosbeux, administrateur de société, demeurant à Hamoir (B).

Le bureau étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire. La liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Transfert du siège social de la société de Esch-sur-Alzette en Belgique et transformation de la société en une société de nationalité belge.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide que la société adoptera la nationalité belge.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Esch-sur-Alzette à B-4000 Liège, rue Felix Vandershoeck, 43, et de demander la radiation de la Société du registre de commerce luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: S. Nalepa, G. Kettel, J.-L. Mosbeux, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 20 septembre 2001, vol. 419, fol. 40, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 3 octobre 2001.

E. Schroeder.

(62560/228/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.

SICOLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: Hellange.

R. C. Luxembourg B 17.900.

L'an deux mille un, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1.- Monsieur Pierre Leruth, retraité, demeurant à St Cruz de Tenerife, Arona, 262, Chayofa Alto (Espagne);

2.- Madame Marianne Koenig, agent immobilier, demeurant à St Cruz de Tenerife, Arona, 262, Chayofa Alto (Espagne).

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée SICOLUX, S.à r.l., avec siège social à Hellange,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, alors de résidence à Dudelange, le 22 juillet 1980, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 234 du 21 octobre 1980, modifiée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 5 novembre 1980, publié au Mémorial C numéro 288 du 12 décembre 1980, et mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 4 mai 1982, publié par extrait au Mémorial C, numéro 190 du 7 août 1982, société immatriculée au registre de commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 17.900.

II.- Le capital social est fixé à cent mille francs luxembourgeois (LUF 100.000,-), représenté par cent (100) parts sociales de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement libérées et appartenant aux associés comme suit:

1) à Monsieur Pierre Leruth, préqualifié, soixante parts sociales	60
2) à Madame Marianne Koenig, préqualifiée, quarante parts sociales	40

Total: cent parts sociales	100
--------------------------------------	-----

III.- Lesquels comparants, représentant l'intégralité du capital social, constatent que la société a été dissoute et mise en liquidation par acte reçu par le notaire soussigné le 4 mai 1982. Ils reconnaissent que la liquidation de la société est à présent clôturée et a eu lieu aux droits des parties. Ils s'engagent pour autant que de besoin à régler tout passif pouvant éventuellement exister et qui serait inconnu à la date de ce jour.

Décharge pleine et entière de toutes choses relatives à son mandat de liquidateur est accordée à Monsieur Pierre Leruth, préqualifié.

IV.- Les associés accordent décharge pleine et entière de toutes choses relatives à son mandat à la gérance de la société.

V.- Les livres et documents de la société seront conservés pendant le délai légal à L-3261 Bettembourg, 9B, rue du Nord.

VI.- Les frais et honoraires des présentes sont à charge des associés, qui s'y obligent solidairement.

VII.- Pour l'exécution des présentes, les associés font élection de domicile en leurs demeures respectives.

Dont acte, fait et passé, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: P. Leruth, M. Koenig, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2001, vol. 131S, fol. 91, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 3 octobre 2001.

T. Metzler.

(62568/222/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2001.